

Société Anonyme au capital de 554 482 422 €  
Siège Social : 1 rue Victor Basch  
CS 70001  
91068 MASSY Cedex  
542 097 522 - RCS EVRY

## RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2021

### 1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et les mesures de confinement successives ayant entraîné un recul de la croissance mondiale (-3,1%), 2021 signe le retour d'une reprise de la croissance (+5,9%) malgré une persistance de la pandémie et des facteurs d'incertitude (notamment sur les chaînes d'approvisionnement et la poussée inflationniste).

Dans un contexte d'incertitude sur le plan sanitaire, la **zone euro** est parvenue à générer une croissance de +4,6% au cours de l'année 2021. Cette tendance s'explique par l'amélioration de la situation épidémique suivie d'un relâchement des restrictions au cours des seconds et troisièmes trimestres ayant entraîné la réouverture des économies des Etats et un rebond de la consommation. Les principaux marchés de CA Consumer Finance enregistrent des niveaux de croissance semblables en 2021, notamment la France (+6,3%), l'Italie (+5,8%) et l'Espagne (+5,7%) tandis que la croissance Allemande se limite à +3,1%.

En **France**, la consommation des ménages a connu une forte reprise à +4,6%, soutenant la croissance des prêts personnels particuliers (+14,0%) et professionnels (+8,2%) ainsi que le marché de la location particuliers (+11,0%) et professionnels (+16,5%).

En **Italie**, l'ensemble du marché du crédit à la consommation a augmenté de +17,3% en 2021, porté par une augmentation particulièrement importante de la production des prêts personnels à +27,5%.

La croissance mondiale devrait maintenir sa dynamique en 2022 (+4,9%) portée par un contexte de réduction de la pression sur les prix. Une incertitude subsiste notamment en raison de l'évolution de la pandémie et de la durée des perturbations de l'approvisionnement.

### 2. ACTIVITE DU GROUPE

#### 2.1. Evolution du périmètre du Groupe

L'évolution de l'activité, mesurée par la production de nouveaux financements, se décompose comme suit :

<b>Production</b> en M€	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>Variation</b> <b>2021/2020</b>
Périmètre CA Consumer Finance France	15 375	13 870	+10,9%
Périmètre Agos-Ducato	6 569	5 210	+26,1%
Périmètre Autres Filiales Internationales	5 108	4 617	+10,6%
Périmètre Partenariats Automobiles	16 190	15 040	+7,6%
<b>TOTAL</b>	<b>43 242</b>	<b>38 474</b>	<b>+12,4%</b>

Le Groupe CA Consumer Finance, malgré une année toujours impactée par les mesures dues à la crise sanitaire ainsi que les problématiques d'approvisionnement des semi-conducteurs, a signé une excellente année commerciale en 2021 avec une production totale avoisinant les 43,2 Mds€ :

- La production gérée pour le compte des banques de détail du Crédit Agricole a atteint une production de 9,6 Mds€, (+6,7% par rapport à 2020).
- Malgré une économie italienne encore affectée par la crise sanitaire, l'activité de l'entité Agos-Ducato affiche une croissance importante de +26,1% de son activité par rapport à 2020 et atteint ainsi 6,5 Mds€ de production
- Les JV automobiles font preuve d'une belle résilience compte tenue de la crise des semi-conducteurs qui perdure. FCA Bank atteint un niveau de production de 11,6 Mds€, en augmentation de +6,6% par rapport au niveau de 2020. GAC Sofinco, pour sa part, enregistre un niveau de production supérieur de +10,6% au niveau de 2020, représentant 4,5 Mds€ de production.
- L'ensemble des entités enregistrent de bons résultats avec des niveaux de production parvenant à approcher le niveau de 2019 (-4,0%) et surpasser le niveau de 2020 (+12,4%)

L'activité d'assurance du Groupe CACF a enregistré de bons résultats à fin décembre 2021, avec des revenus supérieurs aux objectifs budgétaires. Le taux de pénétration se rapproche du budget et augmente par rapport au niveau de 2020. Le nombre de contrats d'assurance est inférieur au budget en raison de la baisse du nombre de nouveaux contrats de crédit (-16,0 % par rapport au budget) et de l'amplification des difficultés dans les livraisons automobiles (pénurie de puces).

Cette dynamique a été le fruit de diverses initiatives du Projet de Groupe:

- La poursuite de la digitalisation de nos offres et parcours, notamment dans un contexte de crise sanitaire
- Le déploiement de nouvelles offres locatives automobiles et le lancement de CA Mobility sur la Location Longue Durée pour répondre aux nouveaux usages des consommateurs
- La montée à 100% du capital de Crédit Agricole Consumer Finance Spain (CACF Spain)
- La diversification de nos activités avec la signature de 5 nouveaux partenaires dans 3 pays et le renouvellement de 2 partenariats existants. Plus particulièrement, Credibom a généralisé son offre de servicing auprès des 489 agences de Caixa General de Depositos au cours du 4ème trimestre générant ainsi plus de 26 M€ d'activité. Agos a déjà intégré le réseau Creval et distribué son offre auprès de leurs clients. Creditplus poursuit son développement avec 2 nouvelles banques partenaires. Enfin CACF Spain s'est organisé en interne et a déjà des contacts avec différents acteurs pour initier du servicing dès 2022.

## **2.2. Activité Sofinco (Business Unit France)**

En 2021, CA Consumer Finance a retrouvé son niveau d'activité commerciale d'avant crise (2019). Après un premier semestre 2021 encore perturbé par le contexte sanitaire, l'année s'est terminée sur un quatrième trimestre soutenu.

La part de marché de CA Consumer Finance dans le marché ASF se stabilise au niveau de 2020.

Par activité, le marché de l'automobile poursuit sa croissance (+16% par rapport à 2020) et les marchés de l'équipement des ménages et des financements directs augmentent nettement (+10% par rapport à 2020).

Le niveau des encours clients reste relativement stable par rapport à 2020. En revanche, leur qualité s'améliore sur l'exercice.

En effet, les encours sains augmentent de +1,7% alors que les encours douteux se réduisent de -16,9%.

En cohérence avec l'évolution des encours, le PNB est en légère augmentation par rapport à celui de l'exercice 2020 et l'attention particulière à la maîtrise des charges d'exploitation a permis une relative stabilité des frais généraux.

Quant au coût du risque, il s'améliore en 2021 en raison du moindre impact des provisions liées à la crise Covid par rapport à 2020 et par le fait que le coût du risque 2020 intégrait un impact non récurrent lié au passage à la nouvelle définition du défaut client.

En 2022, les efforts resteront concentrés sur la poursuite du projet Renouveau, en accélérant le développement commercial et l'industrialisation des processus afin d'améliorer la qualité des services fournis aux clients.

## **2.3. Perspectives d'avenir**

CA Consumer Finance s'inscrit désormais dans une accélération du Projet de Groupe. Les ambitions 2022 de Crédit Agricole Consumer Finance s'appuient sur quatre leviers de développement : les partenariats et le cross-selling, l'automobile, le servicing pour compte de tiers et enfin les financements verts. La digitalisation sous-tendra ces quatre leviers de croissance, via le déploiement du fruit des investissements récents dans le digital et l'innovation au service des clients.

### **2.3.1. La poursuite de nos investissements dans le digital et l'innovation, au service de nos clients**

CA Consumer Finance s'inscrit dans la continuité de ses engagements, et en premier lieu entend poursuivre ses efforts pour rehausser l'expérience client par la personnalisation de la relation, l'innovation et la digitalisation. Avec plus de 75% de la production digitalisée fin 2021 contre 63% en 2019, le Groupe s'inscrit dans une dynamique solide, qui doit être poursuivie en 2022 :

- Digitalisation des parcours clients
  - Généraliser auprès de tous nos partenaires nos meilleures pratiques
  - Poursuivre le déploiement du Mobile First et de l'omnicanaliété des parcours clients associant web, call et agences
- Simplification et automatisation de nos processus

### **2.3.2. Le développement des partenariats en s'appuyant sur le digital et en renforçant le taux de cross-selling**

CA Consumer Finance entend soutenir le développement des partenariats existants ou nouveaux, en s'appuyant sur différents leviers :

- Renforcer l'approche pan-européenne à travers la poursuite de l'accompagnement des partenaires à l'international ainsi que la conquête de nouveaux partenaires paneuropéens
- Poursuivre la digitalisation pour soutenir la croissance du canal web
- Accélérer le développement des offres de paiement
- Accélérer sur les nouvelles tendances d'Équipement de la Maison, notamment les tendances d'évolution de la propriété vers l'usage : ex. location, abonnement...
- Renforcer le taux de cross-sell

### **2.3.3. Le positionnement au cœur de l'évolution du monde de la mobilité, fort de l'expertise automobile du Groupe et en capitalisant sur les récents mouvements stratégiques**

CA Consumer Finance compte capitaliser sur son expertise pour l'étendre au-delà du périmètre des joint-ventures, notamment dans le cadre des mouvements stratégiques récents, pour se positionner au cœur de l'évolution du monde de la mobilité. Ceci se traduira par la poursuite de l'extension de l'offre aux tendances de mobilité (CA Mobility pour couvrir le segment Location Longue Durée (LLD)), par l'amplification des financements et services pour les véhicules électriques et hybrides, et par l'accélération sur l'occasion. CA Consumer Finance compte également amplifier le développement de modèle de « captive », via le soutien des constructeurs partenaires et l'accompagnement des groupes de distribution partenaires.

### **2.3.4. Le déploiement de l'expertise en servicing dans l'ensemble des pays**

Le développement du servicing est une source de diversification des revenus de CA Consumer Finance. CA Consumer Finance partage son savoir-faire sur le crédit à la consommation auprès des Banques de proximité européennes du Groupe depuis plus de 15 ans, et souhaite désormais développer cette activité de « servicing » auprès d'acteurs externes, tout en continuant d'innover sur de nouvelles offres.

### **2.3.5. La poursuite de notre démarche sur les financements verts**

CA Consumer Finance souhaite consolider ses bonnes performances sur le marché des financements verts, avec l'ambition de porter la production annuelle sur ce segment à 1 milliard d'euros en 2022 : financement de véhicules électriques ou à faibles émissions, travaux d'isolation / énergie verte...

## **3. GESTION DES FACTEURS DE RISQUES**

CA Consumer Finance met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques adaptés à ses activités. Ses moyens et son organisation sont adaptés et intégrés à son dispositif de Contrôle Interne.

Des limites et procédures précises sont ainsi définies pour encadrer, mesurer et maîtriser les risques. Le dispositif intègre des limites entité et groupe CA Consumer Finance calibrées et validées annuellement en coordination avec les différentes lignes métier du Corporate Center.

Ces lignes métiers supervisent le dispositif et le pilotage des risques mis en œuvre par chacune des entités du groupe pour en apprécier la qualité et la conformité aux normes et règles du groupe, alerter les organes de gouvernance, et suivre les actions correctrices.

### 3.1. Risque de crédit et de contrepartie

#### 3.1.1. Politique et objectifs

**La politique globale en matière de risque de crédit** est mise en œuvre par la Direction Risques, Contrôle Permanent, Crédit & Conformité Groupe (R3C) dans le respect de la stratégie globale des risques (Stratégie risque et Appétence au risque) validée par les instances de gouvernance de CA Consumer Finance.

Le Risk Management assure entre autres le contrôle de second niveau du risque de crédit et est responsable de la « filière risques » (« gestion des risques » au sens de l'Arrêté du 3 novembre 2014). A ce titre, elle est amenée à s'assurer du respect des principes édictés par le Groupe (avis, contrôles permanents, revues de portefeuilles).

#### 3.1.2. Surveillance et maîtrise des risques

La stratégie risque et le dispositif d'appétence au risque permettent de définir le niveau et le type de risques que le Groupe CA CF peut et souhaite assumer dans ses expositions et ses activités, compte tenu de ses objectifs opérationnels et de ses obligations.

La direction R3C suit chaque mois les seuils et limites relatifs au risque de crédit pour la stratégie risques et le dispositif d'appétence. Ce suivi est présenté trimestriellement au Group Risk Committee de CA Consumer Finance.

Un dispositif graduel d'alerte le complète pour informer en cas de dépassement les organes de gouvernance de CA Consumer Finance et le cas échéant, Crédit Agricole S.A.

Un suivi mensuel est également réalisé sur les indicateurs opérationnels de crédit, le coût du risque et l'évolution des encours par catégorie de risque. Il est présenté en Group Executive Committee.

Des avis risques indépendants de la Direction R3C complètent ce dispositif sur les principaux dossiers d'octroi grande clientèle ainsi que sur les propositions d'évolutions du dispositif crédit soumises à l'approbation du Groupe en fonction des délégations en vigueur.

#### 3.1.3. Résultats 2021

Le coût du risque consolidé cumulé de 2021 atteint **445 M€** (1,2% des encours). Il est en **nette amélioration par rapport à 2020** (637 M€; 1,9%).

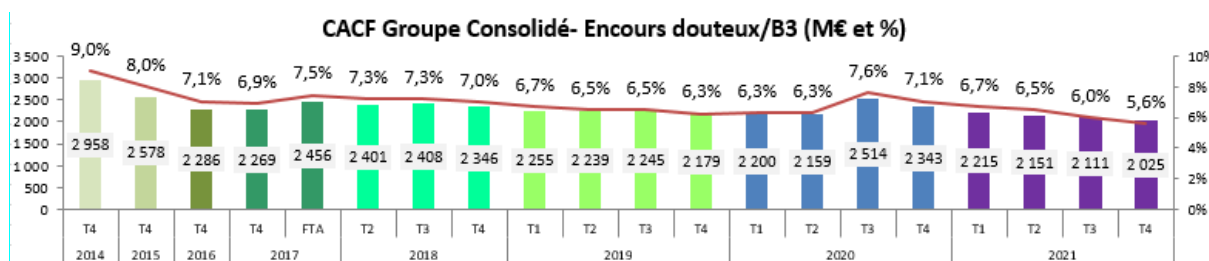
Le coût du risque 2021 est **proche du niveau pré-covid** (2019 : 451 M€; 1,3%). Cependant, il est impacté par plusieurs éléments exceptionnels, principalement liés aux modèles IFRS9 (évolution de la probabilité de défaut client, mise à jour des paramètres) et aux ajustements de la provision dite « covid ».

Retraité des éléments exceptionnels, le coût du risque 2021 atteint le niveau bas de **390 M€ (1,1%)** porté par un contexte favorable avec de fortes mesures publiques de soutien, un faible taux de récurrence sur moratoire et de bonnes performances de recouvrement.

Le **taux de Stage 3** (encours défaillant au sens de la nouvelle définition du défaut) sur le périmètre consolidé est en baisse de 7,1% à **5,6%** dans le contexte de poursuite de la stratégie

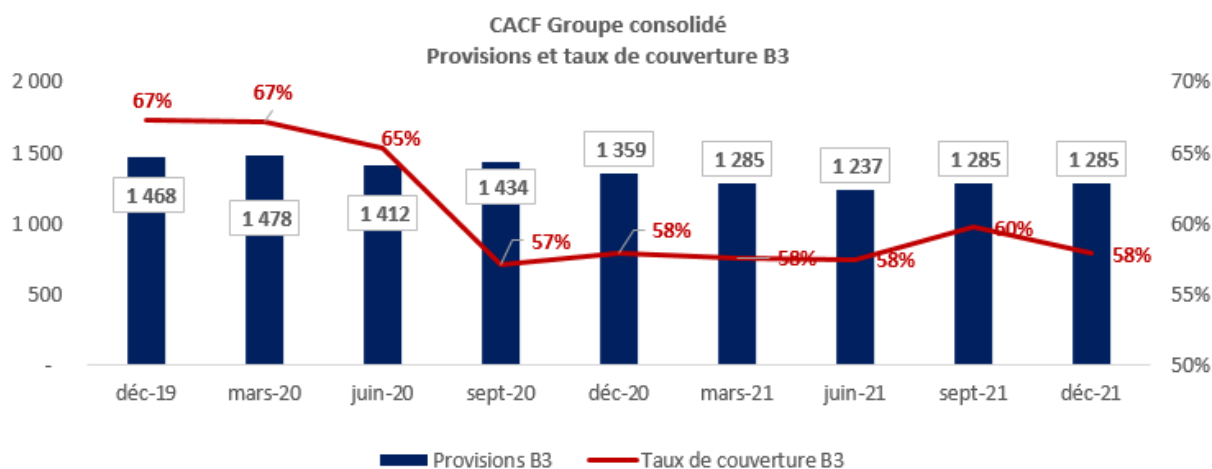
NPE<sup>1</sup>. Pour rappel, le pic atteint en septembre 2020 (7,6%) était lié à la mise en place de la nouvelle définition du défaut.

	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	Total 2021
<b>Coût du risque (M€)</b>					
CACF Consolidated	114,2	118,8	91,9	120,5	445,4
AGOS	37,5	32,2	18,7	38,3	126,6
CACF SA	55,9	67,4	57,2	66,8	247,4
<i>dont Sofinco France</i>	56,8	65,5	57,8	57,2	237,4
<i>dont Corporate Center</i>	-0,9	1,9	-0,6	9,6	10,0
Credibom	8,0	5,5	5,6	4,1	23,2
Creditplus	12,8	13,7	13,9	14,6	55,0
CACF NL	N/A	N/A	-5,9	-7,1	-13,0
Soyou	N/A	N/A	2,4	3,8	6,3
<b>Coût du risque (%)</b>					
CACF Consolidated	1,4%	1,4%	1,0%	1,3%	1,2%
AGOS	1,1%	0,9%	0,5%	1,1%	0,9%
CACF SA	1,8%	2,2%	1,9%	2,1%	2,0%
<i>dont Sofinco France</i>	1,8%	2,1%	1,9%	1,8%	1,9%
Credibom	1,4%	0,9%	0,9%	0,6%	0,9%
Creditplus	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,1%
CACF NL	N/A	N/A	-1,5%	-1,9%	-0,9%
Soyou	N/A	N/A	4,2%	5,1%	2,1%



\* FTA : First Time Application correspondant au Stage 3 en normes IFRS9 à fin 2017.

Le **taux de couverture** consolidé des encours classés en **Stage 3** est relativement stable en 2021 à 58%. Pour rappel, la forte baisse entre juin et septembre 2020 compte tenu de la mise en place du nouveau défaut, les contrats déclassés du **Stage 2** vers le **Stage 3** étant provisionnés plus faiblement que la moyenne du **Stage 3**.



<sup>1</sup> Non Performing Exposure – Créances douteuses et litigieuses

## 3.2. Risques financiers

La surveillance des risques financiers (risque de taux, de liquidité, de change, de marché, de contrepartie bancaire) est assurée par la Direction R3C et le Risk Management en particulier, dans le respect des limites fixées par la Stratégie Risques et le dispositif d'appétence pour le risque et consiste notamment à réaliser :

- L'émission d'avis risques sur un périmètre élargi : dossier du Comité ALM, opération de refinancement, budgets, dispositifs RAF et Stratégies risques (Groupe CA Consumer Finance et entités), back-testing des modèles ALM et stress tests, ainsi que sur les dossiers présentés en Comités NAP ;
- Le suivi des limites et des alertes, la réalisation des reporting risques présentés en Comités Risques Groupe trimestriels, et le suivi mensuel sont transmis à Crédit Agricole SA/DRG.

L'instance principale de gouvernance assurant le suivi de la maîtrise des risques financiers est le Comité ALM du Groupe CA Consumer Finance.

Les limites risques financiers sont définies par la ligne métier Finance du Groupe CA Consumer Finance (en local et en central) et font l'objet d'avis risques de la part de la ligne métier Risque et Contrôle Permanent.

Elles sont calibrées selon les normes du Groupe Crédit Agricole SA.

### 3.2.1. Activité de trésorerie et de placement

#### 3.2.1.1. *Politique et objectifs*

Outre le refinancement de la distribution des crédits, qui constitue son activité principale, la politique générale d'intervention de CA Consumer Finance sur les marchés répond également à quatre objectifs :

- Constitution de réserves HQLA afin de constituer des réserves éligibles au ratio réglementaire LCR ;
- Ajustement significatif de trésorerie à court terme sous forme de prêts en blanc à Crédit Agricole S.A. ;
- Acquisition de collatéral en vue de sécuriser le fonctionnement des comptes en banque centrale de la filiale allemande Creditplus ;
- Acquisition ou constitution de collatéral en vue de constituer des réserves éligibles au TLTRO, à d'autres opérations de repos externes et à la constitution de réserves pour les stress de liquidité interne ;
- Refinancement des contraintes de liquidité telles que les positions de réserves stables et/ou gestion du NSFR

CA Consumer Finance a par ailleurs poursuivi le développement de la diversification de son refinancement, avec un accroissement :

- Du refinancement sécurisé (opérations de titrisations et de repos) ;
- De l'activité de collecte via le passeport européen en Allemagne, depuis la France (CA Consumer Finance SA) et l'Italie (FCA Bank) et directement en Allemagne avec Creditplus et en Italie avec FCA Bank ;
- Des émissions de dettes (ECP et EMTN de FCA Bank, Bonds de Leasys et NEU CP / NEU MTN de CA Consumer Finance SA) tout en développant les refinancements bancaires en particuliers bilatéraux et sous forme de placement syndiqués.

### *3.2.1.2. Surveillance et maîtrise des risques*

Les nouvelles opérations de refinancement du Groupe CA Consumer Finance sont présentées en Comité de Financement du Groupe pour avis risque et validation. Dans le cadre de la Stratégie Risque, le dispositif de surveillance est complété par des limites et des seuils d'alertes encadrant l'empreinte de marché et le taux d'autofinancement.

Le risque de contreparties bancaires est suivi par la Direction R3C et fait l'objet d'un encadrement par des limites définies au sein du processus FIRCOM<sup>2</sup> sous la responsabilité de Crédit Agricole SA.

Le portefeuille de placement est présenté dans la Stratégie Risque du Groupe Crédit Agricole S.A. et du Groupe CA Consumer Finance.

Les positions de titres (hors Groupe CA) comptabilisées en juste valeur par capitaux propres et en coût amorti (JCR et CAM) du groupe CA Consumer Finance sont reportées mensuellement par la Direction R3C au Groupe Crédit Agricole S.A. (DRG) via le reporting Corfou<sup>3</sup>.

## **3.2.2. Risques de taux et de base**

### *3.2.2.1. Politique et objectifs*

Au sein du groupe CA Consumer Finance et compte tenu de son activité, le risque de taux porte sur le risque de taux d'intérêt global (RTIG).

L'essentiel du bilan du Groupe est exposé à ce risque du fait de sa composition :

- Encours clientèle à taux fixe, révisable ou administré (crédit renouvelable) ;
- Refinancements et opérations dérivées constituant des ressources à taux fixe ou variable.

Le département ALM est en charge du suivi du risque de taux d'intérêt global et de base et a pour missions principales :

- La mesure des risques au niveau de CACF SA, des filiales françaises et de la consolidation au niveau du Groupe CA Consumer Finance ;
- La gestion et la surveillance de ces risques selon des modèles appropriés ;
- La proposition de couverture appropriée de ces risques ;
- L'information des organes exécutifs et délibérants.

### *3.2.2.2. Surveillance et maîtrise des risques*

#### **Mesure du risque de taux**

La méthodologie de mesure du RTIG s'appuie sur la mesure des expositions conformément aux normes du groupe Crédit Agricole S.A.

Pour les produits du Groupe CA Consumer Finance tels que vente à crédit, prêt bancaire, crédit-bail, crédit renouvelable dérogatoire ou classique, crédit Corporate, le risque est mesuré sous forme d'impasse projective mensuelle intégrant les événements comportementaux (remboursements anticipés, passages au contentieux...). Des conventions d'écoulement définissent le périmètre d'application et les règles d'amortissement.

Les indicateurs produits sont :

---

<sup>2</sup> Financial Institution Risk Committee

<sup>3</sup> COnsolidation des Risques Financiers grOUpe



- Des gaps de taux fixe par bande de maturité, des sensibilités appelées VAN correspondant aux impacts sur le PNB de chocs de taux de 200 (ou 300 sur certaines devises) points de base sur toutes les maturités du gap, en valeur actuelle nette.
- En matière de gestion du risque de taux d'intérêt global, la politique du Groupe CA Consumer Finance reste prudente.

### Contrôle du risque de taux

Le contrôle de 1<sup>er</sup> degré des indicateurs de RTIG est effectué par le département ALM mensuellement. Le Contrôle Permanent de la Direction Financière contrôle au degré 2.1. La Direction des Risques, Contrôle Permanent, Crédit et Conformité contrôle au degré 2.2 et suit mensuellement les limites et seuils d'alerte.

Le Risk Management Group émet également un avis risque sur les documentations, balayage bilan et backtesting réalisés sur les modèles ALM du groupe CA Consumer Finance selon la méthodologie définie par la Finance Groupe

#### 3.2.3. Risques de liquidité et de financement

CA Consumer Finance, en tant qu'établissement de crédit, respecte les exigences minimales en matière de liquidité définies par les textes en vigueur (LCR, NSFR).

Le Groupe CA Consumer Finance s'inscrit dans le cadre de la gestion du risque de liquidité défini par le Groupe Crédit Agricole S.A.. Le dispositif d'encadrement interne porte sur :

- la résistance aux stress de liquidité global (1 mois), idiosyncratique (3 mois) et systémique (1 an),
- une limite sur l'endettement court terme. La gestion du risque de liquidité dans le Groupe Crédit Agricole S.A. consiste à respecter une limite interne de refinancements à court terme (< à 1 an en durée de vie initiale).
- des limites sur la concentration des échéances pour le refinancement long terme *secured* et *unsecured*.
- une position en ressource stable encadrée par un dispositif de suivi interne.

#### 3.2.4. Risque de change

Les contrats de change opérationnels (prêts en devises) font systématiquement l'objet d'une couverture quasi parfaite à leur mise en place. Les engagements de prêts en devises non porteurs de risque de change ne font pas l'objet de couverture.

Au sein de la Stratégie Risques, des limites encadrent le risque de change opérationnel au niveau groupe et entités et par devises.

Concernant le risque de change structurel (participations du Groupe CA Consumer Finance hors zone euro), des couvertures ou d'autres actions sur les positions de change structurel peuvent être mises en place dans le but d'immuniser le ratio CET1 contre les variations des cours de change.

#### 3.2.5. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux

CA Consumer Finance a recours à des instruments financiers dérivés :

- Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt global ou unitaire, exposé ci-dessus via des swaps de macro et de micro-couverture en EUR uniquement (couverture en juste valeur),

- Dans le cadre de la couverture du risque de change lié à des opérations de prêts/emprunts réalisés en devises (couverture en flux de trésorerie).

### 3.2.6. Risque comptable

#### Organisation :

La Division Risque Opérationnel et Contrôle Permanent Groupe rattachée hiérarchiquement à la Direction R3C a pour mission de s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. Le dispositif de contrôle comptable déployé dans l'ensemble des entités du groupe CACF se base sur les procédures et normes du groupe Crédit Agricole.

#### Dispositif de Contrôle Permanent Comptable

Conformément à la méthodologie du groupe Crédit Agricole, le dispositif de Contrôle Permanent déployé est composé de 3 lignes de défense :

- Première ligne de défense : contrôles opérationnels réalisés par les lignes métier (1<sup>er</sup> degré, 2<sup>ème</sup> degré et 1<sup>er</sup> niveau)
- Seconde ligne de défense : contrôles réalisés par la ligne métiers Risque et Conformité (2<sup>ème</sup> degré et 2<sup>ème</sup> niveau). Un dispositif de contrôles 2.2 consolidés est défini au niveau du groupe Crédit Agricole et produit par les entités et le groupe CACF.
- Troisième ligne de défense : fonction d'Audit Interne en charge du contrôle périodique.

Le dispositif de contrôle est complété par :

- Une auto évaluation des risques et des contrôles comptables (Cartographie) annuelle selon la méthodologie du groupe Crédit Agricole
- Une évaluation qualitative du risque comptable dans le cadre du processus ICAAP.
- Un dispositif d'alerte comptable

Les criticités détectées par le dispositif de contrôle interne sont remontées dans des comités idoines (comité FIG et RO&CP groupe ; Comités de Contrôle Interne de CACF).

### 3.3. **Autres risques**

#### 3.3.1. Risques opérationnels

Le Risque Opérationnel (RO) du Groupe CA Consumer Finance est piloté par la Division Risque Opérationnel et Contrôle Permanent Groupe.

Son pilotage repose sur une cartographie des risques, des contrôles, une collecte des pertes et un jeu de scénarii, qui permet, pour les entités en méthode avancée, de calculer l'exigence en fonds propres.

La surveillance de ces risques est réalisée à partir d'un tableau de bord présenté en Comité de Contrôle Interne et en Comité Risques Groupe (limites de la Stratégie Risques et du RAF) présidés par la Direction Générale.

Sur le périmètre Groupe, le coût du risque opérationnel total cumulé (entités au prorata d'actionariat) est de 3,20% du PNB en 2021, contre 0,97 % en 2020 (lié à une importante reprise de provision).

## Surveillance et maîtrise des risques

Une procédure d'alerte permet d'informer la Direction Générale et la Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. de tout incident avec un impact financier avéré ou potentiel supérieur à 300 k€ ou avec un impact majeur non financier. 8 alertes RO ont été émises en 2021 contre 10 en 2020.

*S'agissant des incidents significatifs, le seuil de matérialité défini au niveau du Groupe CA Consumer Finance a été fixé à 25 M€ en 2021 comme en 2020*

Par ailleurs, des seuils d'alerte de coût cumulé par trimestre du risque au niveau Groupe CA Consumer Finance ont été fixés dans le cadre de la Stratégie Risques : pour 2021 RO total/PNB (2,5%), Risque frontière/PNB (1,80%). Enfin, le seuil Coût de la fraude/PNB, principale composante du RO est suivi par la ligne métier Conformité.

## Sécurité et Continuité d'activité

Les Risques du Système d'Information (SI) et le Plan de Continuité d'Activité (PCA) du Groupe CA Consumer Finance sont pilotée par la division Risque Opérationnel et Contrôle Permanent Groupe.

Les seuils d'alerte relatifs aux Risques des Systèmes d'Information et à la continuité d'activité au niveau des entités du Groupe sont toujours fixés dans le cadre de la Stratégie Risques. Les indicateurs clé revus (Couverture de Test d'Intrusions et niveau de vulnérabilités des environnements exposés sur Internet, Réalisation d'Analyse de Risques SI sur les projets Majeurs, Campagne de sensibilisation au phishing, Tests des solutions de continuité) permettent un suivi périodique des risques de vulnérabilité des serveurs critiques, de couverture des risques SI dans les projets, de prise en compte des résultats des tests de plans de repli utilisateurs et de secours informatique.

Un Dispositif de Gestion de Crise de niveau Groupe CA Consumer Finance est défini et déployé sur l'ensemble des entités du Groupe pour permettre sa gestion dans une logique Bottom Up ou Top Down. Les tests et les crises antérieures à 2020 avaient permis d'éprouver les dispositifs de gestion de crise, à la fois au niveau du Groupe CACF et des entités.

Ainsi, la gestion de la crise Covid-19 a été assurée de façon probante par l'activation des dispositifs prévus puis une adaptation aux différentes phases de la crise.

Enfin, le plan de contrôles Sécurité des Systèmes d'Information unifié au niveau Groupe CA Consumer Finance, ainsi que le plan de contrôles Système d'Information unifié sont désormais tous deux déployés. Les premiers résultats de contrôles SI ont été obtenus dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

### 3.3.2. Risques de fraude

Dans le cadre du pilotage des entités, les résultats des contrôles, la remontée des alertes ainsi que le suivi des plans d'action sont analysés et communiqués dans les instances de gouvernance.

La limite de l'indicateur (coût de la fraude/PNB) pour le groupe CA Consumer Finance en 2021 était fixée à 1,54%. Au 31 Décembre 2021, ce taux s'élevait à 2,19%.

Dans le cadre de l'amélioration de la prévention et de la détection de la fraude, plusieurs outils ont été déployés afin de faire face aux nouveaux modes opératoires observés.

Une nouvelle organisation visant à renforcer le pilotage et le suivi de la fraude a été mise en place au niveau Groupe CA Consumer Finance sous l'égide des directions du Crédit et de la Conformité Groupe.

### 3.3.3. Risques juridiques et fiscaux

Les risques juridiques et fiscaux font l'objet d'analyses et d'évaluations par la Direction Juridique et la Direction Financière, puis sont communiqués dans les instances de gouvernance.

Au 31/12/2021, le montant total des provisions pour litiges et risques juridiques ou fiscaux du groupe CA Consumer Finance s'élevait à 92,5 millions d'euros, contre 62,3 millions d'euros à fin 2020. Cette variation s'explique essentiellement par la sortie d'IFRS 5 de l'entité CACF NL et le reclassement des provisions constituées dans cette rubrique.

#### ***Autorité de la concurrence italienne***

Le 5 octobre 2018, CA Consumer Finance SA et sa filiale FCA Bank S.p.A. ont reçu – ainsi que plusieurs autres banques et certains constructeurs automobiles – une communication des griefs de l'Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato (AGCM - Autorité italienne de la concurrence). Il était allégué dans cette communication des griefs que plusieurs banques adossées à certains fabricants d'automobiles et offrant des solutions de financement de ces véhicules (banques dites «captive») auraient restreint la concurrence du fait de certains échanges d'informations, notamment au sein de deux associations professionnelles.

Par une décision notifiée le 9 janvier 2019, l'AGCM a considéré que FCA Bank S.p.A. avait participé à cette prétendue infraction et que celle-ci était également imputable à CA Consumer Finance. L'AGCM a imposé une amende de 178,9 millions euros à FCA Bank S.p.A., FCA Bank S.p.A. et CA Consumer Finance ont fait appel de cette décision devant le Tribunal administratif régional (TAR) du Lazio. Par ordonnance du 4 avril 2019, le TAR du Lazio a prononcé, à titre provisoire, le sursis à l'exécution du paiement de l'amende imposée à FCA Bank S.p.A. sous réserve de la constitution d'une caution par FCA Bank S.p.A. couvrant le montant de l'amende.

Par arrêt rendu public le 24 novembre 2020, le TAR du Lazio a accueilli les recours formés par FCA Bank S.p.A. et CA Consumer Finance contre la décision de l'AGCM. Le TAR a, en conséquence, annulé la décision de l'AGCM dans son intégralité. Il a également accueilli les recours des autres parties.

Le 23 décembre 2020, l'AGCM a formé un recours devant le Conseil d'Etat italien contre la décision du TAR. FCA Bank S.p.A. et CA Consumer Finance y ont répondu.

En janvier 2022, le Conseil d'Etat italien a rejeté ce recours, confirmant de façon définitive l'annulation de la décision de l'AGCM.

#### ***Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.***

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100 % de CA Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la

consommation. Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place au cours de l'année 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tiens compte des décisions de la KIFID précitées. Le plan de compensation a été clôturé au début de l'année 2021.

#### 3.3.4. Risques de non-conformité

Le renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme s'est poursuivi en 2021 au sein de toutes les entités contrôlées (CAT 1 du PSC) avec la poursuite du déploiement des outils et la mise à jour de la classification des risques.

CA Consumer Finance a également poursuivi le déploiement de son programme de lutte contre la corruption (98% des actions du programme ont été mises en place).

CA Consumer Finance a de plus obtenu la certification ISO 37001 pour son dispositif Anti corruption.

Afin de renforcer nos engagements relatifs à la transparence et à la protection de la clientèle, le Code de conduite sera mis à jour en 2022.

### 4. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (CA CONSUMER FINANCE S.A.)

CA Consumer Finance s'est doté d'un Projet sociétal ambitieux, répondant aux évolutions de la société, capitalisant sur les acquis et expertises de l'entreprise, et favorisant l'engagement de ses collaborateurs. Son Projet sociétal repose sur trois axes : être une banque inclusive, favoriser la transition énergétique et s'engager pour la société. En complément et en cohérence avec ce Projet sociétal, CA Consumer Finance déploie également un Projet humain dont les priorités sont l'autonomie et la mise en responsabilité de ses collaborateurs

#### 4.1. **Être une banque inclusive**

CA Consumer Finance offre des services adaptés aux besoins de l'ensemble de sa clientèle, avec une attention particulière aux clients les plus fragiles ou ayant des difficultés d'accès au crédit. En France, Sofinco propose aux adhérents du Fonds d'action sociale pour les travailleurs temporaires (FASTT), des solutions de crédit adaptées à leur situation, ainsi qu'un accompagnement personnalisé. L'éducation budgétaire, notamment au travers d'ateliers déployés en France en lien avec Crésus et dans les entités du groupe CA Consumer Finance à l'étranger, permet de fournir à des populations parfois en difficulté des outils et des clés pour une bonne gestion de leur budget au quotidien. Le site sofinco.fr propose en outre un univers dédié à la gestion du budget, avec un accès direct à l'Agence d'Accompagnement Client, et un module de sensibilisation à l'éducation budgétaire développé par ses deux partenaires Crésus et MasterCard.

Enfin, l'Agence d'Accompagnement Client (AAC) mène depuis 2013 en France une action efficace auprès de clients dont la situation budgétaire se fragilise. En identifiant ces clients, en leur proposant un accompagnement personnalisé et des solutions adaptées à leur situation, et en mobilisant si besoin des partenaires externes, l'AAC constitue un levier essentiel de l'ambition de banque inclusive de CA Consumer Finance. En 2021, ce sont ainsi 4 200 clients qui ont été accompagnés avec une solution trouvée pour 87,15% d'entre eux en 2021.

#### 4.2. **Favoriser la transition énergétique**

Dans le cadre de son Projet Sociétal, CA Consumer Finance a pour ambition d'accompagner ses clients dans leur transition énergétique de ses clients, qu'elle concerne leur mobilité ou leur logement. Le groupe a également pour objectif d'agir sur sa propre empreinte carbone.

En 2021, CA Consumer Finance a accompagné l'évolution des mobilités en accordant près de 2 milliards d'euros pour financer des véhicules émettant moins de 95 g CO<sub>2</sub> / km.

Par ailleurs, la création de CA Mobility par CA Consumer Finance et CA Leasing & Factoring répond également à l'objectif de faciliter l'accès des particuliers aux véhicules hybrides et électriques. Cette entité propose de la LLD automobile à l'ensemble des clientèles (particuliers, professionnels et entreprises) sous la marque Agil'auto, et notamment une offre de location « verte » intégrée, associant le véhicule et la borne de recharge. De plus, FCA Bank, joint-venture de CA Consumer Finance et Stellantis, qui commercialise au travers de sa filiale Leasys des offres flexibles dédiées à la mobilité électrique ou hybride, déploie un réseau de recharge électrique, qui comptera, en 2024, 3 000 bornes dans les 17 pays européens où elle est implantée. Par ailleurs, avec le soutien de Crédit Agricole CIB, Leasys a émis en 2021 500 millions d'euros d'obligations « vertes » destinées à refinancer deux types d'actifs : des véhicules électriques et des bornes de recharge.

Concernant le logement, le groupe CA Consumer Finance propose des offres « vertes » sur les thématiques de l'habitat et de l'équipement de la maison. En France, CA Consumer Finance a accordé, au 31 décembre 2021, 284 millions d'euros pour des travaux de rénovation énergétique de l'habitat. CA Consumer Finance accompagne également les clients dans le choix de leurs équipements. A titre d'exemple, Sofinco propose aux clients de son partenaire Fnac-Darty des offres préférentielles de financement pour les produits labellisés « Le Choix Durable » par l'enseigne. En Italie, Agos propose « Flexy Green », un crédit flexible pour le financement de biens respectueux de l'environnement. De nouveaux partenariats avec des entreprises fabricantes et distributrices de panneaux photovoltaïque ont été signés par Agos avec OTOVO, Energia Italia et Italo Energia notamment, par Credibom au Portugal avec Alferpak, et en Espagne entre CACF Spain et 34 entreprises spécialisées.

Après avoir effectué un premier bilan carbone en 2020 sur les émissions de CO<sub>2</sub> générées en 2019, CA Consumer Finance a défini un objectif de réduction de son empreinte carbone. La mise en œuvre de cet objectif repose sur 5 piliers :

- Renforcer sa politique Achats Responsables
- Décarboner les mobilités
- Poursuivre l'optimisation de la consommation énergétique de ses bâtiments
- Promouvoir une démarche en faveur du numérique responsable
- Sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux climat

De premières actions ont été mises en œuvre telles que l'intégration de davantage de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans la flotte de véhicules d'entreprises en France et en Italie, la sensibilisation de plus de 200 collaborateurs aux mécanismes du dérèglement climatique via les ateliers Fresque du Climat en France et en Allemagne, ou encore la création d'une carte de gestion budgétaire, « Agos Pay Green », en plastique recyclée.

En France, une campagne d'idéation a été proposée à tous les collaborateurs pour leur permettre de formuler des propositions visant à réduire l'empreinte carbone de fonctionnement de l'entreprise. En complément des actions de réduction de l'empreinte carbone, les entités du groupe CA Consumer Finance financent des projets de reboisement, en partenariat avec des acteurs associatifs ou privés spécialisés.

### **4.3. S'engager pour la société**

Le groupe CA Consumer Finance se place comme un acteur important de la solidarité et du soutien aux écosystèmes locaux partout où il est implanté.

Les entités de CA Consumer Finance effectuent régulièrement des donations à des associations d'intérêt général dont elles partagent les valeurs. En France, à l'occasion des 70 ans de Sofinco, 70 associations proposées par ses collaborateurs ont ainsi reçu un don en numéraire. En Allemagne, CreditPlus a soutenu financièrement onze associations dans le cadre de son

programme PlusForOthers. Des collectes au bénéfice de personnes sans-abri ou en précarité ont été proposées aux collaborateurs.

CA Consumer Finance accompagne et favorise les engagements de ses collaborateurs au travers de nombreux dispositifs. En France, l'Arrondi solidaire permet à chacun de faire don des centimes supérieurs de son salaire à une association élue par les collaborateurs, en bénéficiant d'un abondement de l'entreprise. En 2021, c'est l'association « Mon Cartable Connecté », qui accompagne des enfants en hospitalisation de longue durée, qui a été soutenue. Le dispositif de mécénat de compétences, proposé à tous les collaborateurs en France, leur permet de s'engager pour une association d'intérêt général sur leur temps de travail. Des programmes de mentorat montés en partenariat avec des associations de confiance telles que Proximité, ARELI, FACE ou Injaz Al-Maghrib sont par exemple régulièrement proposés aux collaborateurs de France et du Maroc. En coopération avec d'autres entités italiennes du Groupe Crédit Agricole, Agos et Leasys ont participé à l'opération « Save the Children », visant à développer sur trois ans les compétences numériques de 6 000 écoliers, notamment au travers d'interventions dans les écoles de collaborateurs.

Dans la droite lignée de son engagement auprès de la Fondation One-o-One, qui intervient auprès des services de réanimation, Sofinco a mis en 2021 son expertise digitale au service de la création de l'application LifeMapp, qui accompagne les patients en réanimation et leurs proches.

CA Consumer Finance soutient enfin l'écosystème de l'innovation au travers de nombreux dispositifs. Les équipes et les Labos innovation de l'ensemble des entités du groupe CA Consumer Finance tissent des liens avec des acteurs majeurs de l'innovation comme les start-ups, les incubateurs, et les institutions.

CA Consumer Finance a fait partie en 2021 des premiers signataires de la "Charte des Bonnes Pratiques startups x grands groupes", une initiative du Village by CA et de Cap Gemini, témoignant ainsi de son engagement à encourager les collaborations avec les start-up et à renforcer sa démarche partenariale. Ces collaborations sont en particulier développées via le programme Start & Pulse mis en œuvre au sein des entités de CA Consumer Finance sous forme de concours ou sur demande des métiers de l'entreprise. Le groupe a de plus été un contributeur majeur du programme de mentorat de start-ups mis en place par l'EPA Paris-Saclay.

Les métiers et les collaborateurs de CA Consumer Finance sont également sensibilisés à l'innovation au travers de dispositifs internes, tels que le site dédié du Labo Sofinco ou de nombreuses publications, vidéos et conférences. Un programme d'intrapreneuriat a par ailleurs été lancé à l'échelle du groupe dans le cadre du Labo O'Lab.

L'ensemble de ces programmes contribue ainsi à développer au sein de CA Consumer Finance la culture de l'innovation et l'excellence du service.

#### **4.4. En synergie avec le Projet sociétal, un Projet humain ambitieux**

Dans le cadre de son Programme d'entreprise « CA CF for Good », incarnant la raison d'être du Groupe, le Projet sociétal de CA Consumer Finance est associé à un Projet humain déployant des objectifs d'autonomie et de mise en responsabilité des collaborateurs.

L'accompagnement en proximité de ses collaborateurs face à la crise sanitaire a continué d'être une priorité pour CA Consumer Finance en 2021, qui s'est notamment traduit par le déploiement de protocoles sanitaires rigoureux ainsi que par un engagement dans la vaccination de ses collaborateurs. La mixité, la diversité et l'inclusion sont des sujets essentiels pour le groupe et se traduisent dans chaque entité par de nombreux programmes d'actions. De plus, afin de favoriser l'égalité professionnelle, CA Consumer Finance a dédié 500 000€ en 2021 pour combler les écarts de rémunération entre femmes et hommes en France, et un dispositif d'aide aux familles monoparentales a été déployé, permettant un passage en activité à temps partiel à 80% avec un maintien du salaire à 95%

En lien avec son objectif de modernisation de ses organisations et de ses modes de fonctionnement, pour faire monter chacun en compétence et en responsabilité, une expérimentation a été lancée au sein des agences Sofinco visant à tester de nouvelles méthodes de management en collectif et cycle court. Chacun des participants a pris des engagements forts afin d'avoir une part active dans la résolution des problèmes et l'atteinte des objectifs de son unité. Cette expérimentation a ainsi permis à chacun de développer son autonomie et sa mise en responsabilité, piliers du Projet humain, afin de répondre aux attentes de nos collaborateurs et ainsi mieux servir nos clients.

Les transformations embarquées par le Projet Humain portent également sur le modèle de Leadership de CA Consumer Finance. Une voie valorisant le leadership autour de l'expertise s'adosse désormais à la voie managériale. Les membres de cette communauté, les « Leader Experts » ont pour rôle de faire rayonner des thématiques d'expertise à l'ensemble de l'entreprise tout en portant des sujets stratégiques liés au projet d'entreprise. C'est aussi un pas supplémentaire vers la valorisation et la mise en visibilité de nos experts. Les collaborateurs de CA Consumer Finance pourront désormais évoluer vers la voie managériale ou la voie d'expertise sans cloisonner ces univers : des passerelles d'évolution entre ces deux parcours sont prévues.

L'engagement en proximité de CA Consumer Finance auprès de chacun des collaborateurs et les ambitions du Projet humain ont été reconnus par les collaborateurs au travers de l'enquête annuelle de satisfaction (Indice d'Engagement et de Recommandation). Cette enquête a montré un engagement des collaborateurs envers CA Consumer Finance très élevé, ainsi qu'un très fort indice de mise en responsabilité démontrant l'attachement aux objectifs d'autonomie et de responsabilité déployés par le Projet humain.

#### 4.5. La protection du client, une évidence au regard de nos métiers

La protection de la clientèle ainsi que des données personnelles a fait l'objet d'une attention particulière : plusieurs actions ont été menées afin d'améliorer la qualité de l'information donnée à nos clients et veiller à ce que nos produits et services soient adaptés aux besoins de nos clients. Ainsi, l'ensemble des entités du groupe CA Consumer Finance a poursuivi ses actions de formation, d'animation et de sensibilisation de ses équipes à la transparence, la protection de la clientèle et celle des données personnelles.

## 5. INFORMATION FINANCIERE

### 5.1. Encours bruts gérés

Les encours bruts gérés sont les suivants :

Encours bruts gérés <i>en M€</i>	2021	2020	Variation 2021/2020
CA Consumer Finance France	33 477	32 575	+2,8 %
AGOS	14 118	13 799	+2,3 %
Autres Filiales Internationales	13 008	12 257	+6,1 %
Partenariats Automobiles	31 912	32 226	-1,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>92 515</b>	<b>90 857</b>	<b>+1,8 %</b>

En un an, les encours gérés ont augmenté de 1,7 Mds€ (+1,8%). On enregistre en 2021 un rebond suite à la crise sanitaire de 2020.



## 5.2. Les comptes de l'exercice

### 5.2.1. Comptes consolidés

#### 5.2.1.1. *Bilan*

Le total du bilan atteint 55 970 M€.

A l'actif, les encours nets des crédits à la clientèle s'élèvent à 35 014 M€ (y compris 913 M€ des prêts de CA Consumer Finance aux sociétés commerciales du groupe FCA Bank) dont :

- 12 649 M€ pour le périmètre CA Consumer Finance France (36,1% du total et en baisse de -258 M€) ;
- 13 332 M€ pour Agos (38,1% du total et en hausse de +440 M€) ;
- 9 033 M€ pour le reste du périmètre international (25,8% du total et en hausse de +2 252 M€).

Les variations s'expliquent principalement par :

- la réintégration des actifs et passifs de CACF NL générant un reclassement de 1 382 M€ d'encours nets après l'arrêt du processus de cession.
- l'intégration des encours de CACF Spain pour 284 M€ suite au rachat de la totalité des titres par CA CF générant le changement de méthode de consolidation (MEE à Intégration Globale).

Le total du passif financier au coût amorti (dettes bancaires, dettes clientèle et dettes représentées par un titre) s'établit fin 2021 à 44 411 M€, en progression de 5,9%, qui s'explique par la gestion de la Liquidité au sein du Groupe Crédit Agricole.

Le poste de « dettes subordonnées » dans les comptes consolidés du groupe CA Consumer Finance est en baisse à fin décembre 2021 (-275 M€) suite aux remboursements effectués au cours de l'exercice.

La politique de refinancement et de gestion actif/passif de l'ensemble de ces établissements est décrite dans la partie « Gestion des risques financiers et politique de couverture » du présent rapport.

#### 5.2.1.2. *Compte de résultat*

Produit Net Bancaire en M€	2021	2020	Variation 2021/2020
CA Consumer Finance France	865	883	-2,0%
AGOS	849	799	+6,3%
Autres Filiales Internationales	384	311	+23,5%
Partenariats Automobiles	0	0	NA
TOTAL	2 098	1 993	+5,3%

Le produit net bancaire ressort à 2 098 M€, contre 1 993 M€ l'exercice précédent. La hausse observée est imputable à l'Italie (AGOS). L'évolution notable est concentrée sur les autres filiales internationales en lien avec la réintégration de CACF NL, suite à l'arrêt de la cession prévue en 2020. Il faut noter également en 2021 l'apport de CACF Spain suite au rachat total des titres par CACF.

Charges d'Exploitation en M€	2021	2020	Variation 2021/2020
CA Consumer Finance France	-498	-496	+0,4%
AGOS	-267	-252	+5,7%
Autres Filiales Internationales	-195	-134	+46,5%
Partenariats Automobiles	0	0	NS
<b>TOTAL</b>	<b>-960</b>	<b>-882</b>	<b>+8,9%</b>

Les charges d'exploitation du groupe CA Consumer Finance à fin 2021 sont en hausse par rapport à 2020 (+8,9%). La hausse significative sur les autres filiales internationales est imputable à la réintégration de CACF NL en Intégration Globale après à son transfert en IFRS5 fin 2020. Il faut noter également en 2021 l'apport de CACF Spain suite au rachat total des titres par CACF.

Coût du Risque en M€	2021	2020	Variation 2021/2020
CA Consumer Finance France	-247	-261	-5,3%
AGOS	-127	-291	-56,5%
Autres Filiales Internationales	-71	-85	-15,6%
Partenariats Automobiles	0	0	NS
<b>TOTAL</b>	<b>-445</b>	<b>-637</b>	<b>-30,1%</b>

Sur l'ensemble du groupe, le coût du risque baisse de -30,1% par rapport à fin décembre 2020.

L'analyse du coût du risque est présentée au chapitre 3.1.3 de ce rapport.

Résultat Net Part du Groupe en M€	2021	2020	Variation 2020/2021 (en M€)
CA Consumer Finance France	77	81	-4
AGOS	213	129	84
Autres Filiales Internationales	65	40	25
Partenariats Automobiles	297	359	-62
Résultat des activités arrêtées		-135	135
<b>TOTAL</b>	<b>652</b>	<b>474</b>	<b>178</b>

Le Résultat Net Part Groupe au 31 décembre 2021 s'élève à 652,4 M€ (+178,5 M€ vs 2020).

En conséquence, le taux de rendement des actifs (Bénéfice net consolidé/total de bilan consolidé) s'élève à 1,17%.

### 5.3. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2021

1. A la suite de l'appel de l'AGCM devant le Conseil d'État le 23 décembre 2020, consécutive à la notification de la décision du TAR de la Région du Latium d'annuler la décision de

l'AGCM et les amendes afférentes, le Conseil d'Etat a prononcé, le 2 février 2022, sa décision de rejeter l'appel de l'AGCM et annule définitivement les sanctions notifiées en janvier 2019. Cette décision n'a aucun impact sur les comptes du Groupe CACF.

2. La crise suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie depuis le 24 février 2022 devrait avoir un impact important sur l'activité économique mondiale, la confiance et fortement perturber le commerce international. Elle devrait ralentir la croissance prévue, notamment dans les pays européens, et accroître sensiblement l'inflation par le renchérissement du pétrole et des matières premières. Il est de plus probable que le conflit accentue les pénuries de composants et de matériaux dont souffrait déjà l'industrie automobile, en raison de la perturbation des chaînes logistiques mondiales.  
Le Groupe CA Consumer Finance (y compris FCA Bank) n'est pas implanté ni en Ukraine ni en Russie et n'y a pas d'exposition financière directe. De plus, CA Consumer Finance n'est pas exposé aux banques russes faisant l'objet de sanctions internationales.  
Pour CA Consumer Finance, outre les difficultés d'approvisionnement des constructeurs automobiles évoquées ci-dessus, qui pourraient en conséquence limiter les besoins de financements, l'enjeu principal est lié au contexte d'inflation, qui pourrait diminuer la capacité de remboursement des clients les plus fragiles. Ce point fera l'objet d'une vigilance spécifique.  
L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade. Ces événements étant postérieurs à la date d'arrêtés des comptes, ils sont sans incidence sur les états financiers au 31/12/2021.

#### 5.4. Filiales et participations

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan des comptes individuels. Le périmètre de consolidation fait quant à lui partie des états financiers consolidés au 31/12/2021.

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe CA Consumer Finance a réalisé les principales opérations suivantes :

En France,

Le 01/07/2021, les entités Alsolia et Credit Lift sont dissoutes sans liquidation avec reprise du bilan dans les comptes de CACF (TUP : Transfert Universel de Patrimoine).

Le 06/07/2021, rachat de l'entité SIGMA 48 par CA CF (5.000 actions pour un montant de 50 K€, entité renommée Crédit Agricole Mobility). Le 20/09/2021 CA Mobility effectue une augmentation de capital par émission de 995.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 €. Après augmentation, le capital de Crédit Agricole Mobility est également réparti entre CA CF (50%) et CAL&F (50%) pour un montant total de 10 M€. L'analyse du contrôle et en particulier la répartition du nombre de sièges du comité stratégique montre que CACF a le contrôle de l'entité. Compte tenu de sa faible significativité, l'entité n'est pas consolidée en 2021.

A l'international,

Le 03/02/2021, CACF a conclu avec Bankia un accord de rachat des 49% du capital détenu par celui-ci dans notre Joint Venture CACF-BANKIA, pour un montant de 32,4 M€. L'opération s'est débouchée le 11/06/2021, générant la revalorisation des titres anciennement détenus (IFRS3) pour +16,5 M€ en P&L et la comptabilisation d'un goodwill

pour 35,8 M€. L'entité est désormais détenue à 100% par CA CF et a été renommée CA CF Spain (La marque commerciale SoYou est remplacé par Sofinco).

Au 31/12/2021, le projet de cession en cours depuis 2020 de l'UGT Hollande n'ayant pas abouti, et en application de la normes IFRS5, l'entité CACF NL est sortie dès le 3<sup>ème</sup> trimestre. La moins-value de cession estimée au 31/12/2020 (-82 M€) a été re-documentée sans générer d'impact sur le RNPG du Groupe.

### Comptes sociaux

Le total du bilan atteint 37 420 M€ contre 35 670 M€ à la clôture du précédent exercice. Le résultat net de l'exercice ressort à 405,2 M€ contre 58,3 M€ d'euros au 31 décembre 2020.

### **5.5. Gestion du capital et ratios réglementaires**

Le Règlement UE N° 575/2013 du 26 juin 2013 directement applicable en droit français et la Directive 2013/36/UE du 26 juin 2013 (Capital Requirement Directive) transposée en droit français par l'ordonnance N°2014-158 du 20 février 2014 et modifiés par le Règlement (UE) n°2019/876 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2019 (CRR2), définissent les exigences prudentielles de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ainsi que les modalités de calcul des différents ratios de solvabilité, de levier et de liquidité. Ces textes sont entrés en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le Groupe CA Consumer Finance gère ses fonds propres conformément à ces dispositions et est soumis au respect du ratio de solvabilité, du ratio de levier et des ratios relatifs à la liquidité et la division des risques.

Les fonds propres sont répartis en deux catégories :

- les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) ces fonds propres se décomposent en :
  1. fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe minorés des immobilisations incorporelles et goodwill, des impôts différés dépendant de bénéfices futurs (déficit reportable), des montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées non couvertes par provisions, des actifs de fonds de pension à prestations définies et dans le cadre de la grande franchise les participations dans des établissements financiers ainsi que les actifs d'impôts différés sur différences temporaires et des engagements de paiements irrévocables au titre du Fonds de Résolution Unique et du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.
  2. fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1) principalement composés de dettes super-subordonnées.
- les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) sont composés principalement des dettes subordonnées.

Afin de renforcer sa structure financière et en concertation avec Crédit Agricole SA, le Groupe CA Consumer Finance, sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale, versera un dividende de 441.648 K€ au titre de 2021 et conservera 210 780 K€ dans ses fonds propres au 31 décembre 2021.

## Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation (Pilier 2) :

(en K€)	31-12-2021
Fonds propres de base catégorie 1 (CET1)	4 927 647
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	1 178 100
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	6 105 747
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	1 038 378
Total des fonds propres prudentiels	7 144 125

## Niveau des ratios de solvabilité calculés conformément à la réglementation (Pilier 2) :

	31-12-2021
Ratio CET1	11,91%
Ratio Tier 1	14,76%
Ratio Fonds Propres globaux	17,27%

Au 31/12/2021, le Groupe CA Consumer Finance répond aux exigences réglementaires. Des éléments complémentaires seront présentés dans le rapport Pilier 3 disponible sur le site web du Groupe CA Consumer Finance

### **5.6. Activités en matière de recherche et de développement**

La recherche et le développement sont au cœur des enjeux stratégiques de CA Consumer Finance avec la digitalisation comme ligne de conduite. En effet, l'analyse des données est un important levier d'innovation pour laquelle les équipes sont continuellement sensibilisées. A travers cette mobilisation, et notre volonté de proposer des produits innovants et adaptés aux exigences du marché, nous consacrons une activité de recherche et développement intense axée sur notre transformation digitale. Notre investissement, nos développements technologiques et structurels nous permettent de déposer des demandes de crédit d'impôt recherche depuis 2015, pour l'entité CA Consumer Finance SA.

### **5.7. Délais de règlement fournisseurs et clients**

En application des dispositions de l'article L 441-14 al.1 du Code de commerce, nous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients, par date d'échéance.

Les informations présentées ci-dessous n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

### **Factures émises et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	20	9	9	140	178
Montant total des factures concernées (TTC)	578 351	177 055	165 227	1 750 306	2 670 938
Total des factures émises (TTC)					44 048 001
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (TTC)	1,31%	0,40%	0,38%	3,97%	6,06%
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures TTC exclues					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours à compter de l'émission de la facture				

## Factures émises et ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre factures	161	38	21	32	
Montant cumulé des factures concernées (TTC)	3 772 019	233 892	130 449	2 177 564	6 313 924
Total des factures émises (TTC)					44 048 001
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (TTC)	8,56%	0,53%	0,30%	4,94%	14,33%
Nombre de factures exclues					-
Montant des factures exclues					-
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours à compter de l'émission de la facture				

## Factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	37	28	18	73	156
Montant cumulé des factures concernées (HT)	852 924,90	1 199 409,89	684 831,87	9 316 589,98	12 053 757
Chiffre d'affaires (HT)					27 562 306,75
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (HT)	3,09%	4,35%	2,48%	33,80%	524 factures
Nombre de factures exclues					-
Montant des factures exclues					-
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours à compter de l'émission de la facture				

## Factures reçues et ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	1 719	915	497	1 460	4 591
Montant total des factures concernées TTC	30 470 751,20	14 002 013,50	11 105 867,67	13 476 272,61	69 054 905
Chiffre d'affaires (TTC)					281 607 465,90
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (TTC)	10,82%	4,97%	3,94%	4,79%	18928 factures
Nombre de factures exclues					-
Montant des factures exclues					-
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours à compter de l'émission de la facture				

### 5.8. Dépenses somptuaires et charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 prennent en charge un montant global de 651 839 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

L'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges s'élève à 185 187,36 euros.

## 6. PROJETS DE RESOLUTIONS

### 6.1. Affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à la somme de 405 184 553,16 euros.

Constatation faite que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, et compte tenu du Report à Nouveau antérieur créditeur de 166 924 044,54 euros, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 572 108 597,70 euros.

L'assemblée générale, constatation faite que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

- 1- A titre de dividende aux actionnaires : 441 595 487,88 €  
 (correspondant à un dividende de 31,06 euros par action)
- 2- Au Report à nouveau : 130 513 109,82€

Le dividende est ainsi fixé à 31,06 euros par action pour chacune des 14 217 498 actions ouvrant droit au dividende.

Ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément aux dispositions de l'article 158.3.2° du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

	2020	2019	2018
Dividende unitaire	26,29 €	0 €	0 €
Nombre d'actions ouvrant droit au dividende	14 217 498	14 217 498	14 217 498
Distribution totale	373,778 M€	0 €	0 €

Au présent rapport est joint en annexe, conformément aux dispositions de l'article R225-102, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

## 6.2. Autres projets de résolutions

### 6.2.1. Partie ordinaire

Il est proposé aux actionnaires de ratifier les 3 cooptations intervenues au cours de l'exercice 2021, à savoir celles de Madame Gourmelon et de Monsieur Rémy Millet en tant qu'administrateurs, et celle de Monsieur Bertrand en tant que censeur.

Le mandat d'administrateur de Mesdames Gourmelon et Goutelle, de Messieurs Martin, Tardieu et Musca, ainsi que le mandat de censeur de Monsieur Bertrand, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, il vous est proposé de les renouveler dans leurs fonctions pour trois ans.

Par ailleurs, en raison de l'augmentation du nombre d'administrateurs du Conseil, et de la fréquence des réunions des conseils, il est nécessaire de porter l'enveloppe de rémunération des administrateurs à 290 K€.

### 6.2.2. Partie extraordinaire

Il est proposé à l'Assemblée générale de déléguer au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à des augmentations de capital pour un montant maximum de 120 M€, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Il sera aussi proposé une délégation d'augmentation du capital social réservée aux salariés, étant précisé que le Conseil proposera à l'Assemblée générale de voter contre les résolutions afférentes à ce projet. Un rapport du Conseil d'administration sur cette augmentation de capital réservée aux salariés est annexé à ce rapport.

## **7. ACTIONNARIAT DE CA CONSUMER FINANCE**

### **7.1. Capital social**

Le capital social de la société au 31 décembre 2021 s'élevait à 554 482 422 € et il était divisé en 14 217 498 actions de 39 €, entièrement libérées.

A cette même date, le nombre d'actions détenues par Crédit Agricole S.A et ses filiales s'élevait à 14 216 725, les 773 actions restantes sont la propriété d'actionnaires minoritaires.

### **7.2. Actions d'autocontrôle**

Les sociétés contrôlées par CA Consumer Finance au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce ne détiennent aucune participation dans CA Consumer Finance.

### **7.3. Rachat par la société de ses propres actions**

La société n'a procédé au rachat d'aucune de ses propres actions au cours de l'exercice 2021.

### **7.4. Actionnariat des salariés**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2021 aucun titre de la société n'est détenu par les salariés, soit directement soit par l'intermédiaire d'une structure de gestion collective.

## **8. AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES**

Conformément aux dispositions des articles L 225-35 et R 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé, lors de sa réunion du 9 avril 2021, le Directeur Général, Stéphane Priami, ainsi que la Directrice Générale Adjointe, Valérie Wanquet, et le directeur financier Groupe David Drapeau à consentir des cautions, avals ou autres garanties dans la limite d'un plafond global de trois (3) milliards d'euros. Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an, à compter du 9 avril 2021. Cette autorisation a été renouvelée lors du Conseil d'administration du 8 décembre 2021 pour une durée de 1 an.

## **9. MONTANT DES PRETS A MOINS DE DEUX ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE, A TITRE ACCESSOIRE A SON ACTIVITE PRINCIPALE, A DES MICRO-ENTREPRISES, DES PME OU A DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMEDIAIRE AVEC LESQUELLES ELLE ENTRETIENT DES LIENS ECONOMIQUES LE JUSTIFIANT**

La Société n'a pas consenti de prêts à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

## **10. MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le commissariat aux comptes de CA Consumer Finance est confié à deux commissaires aux



comptes :

- Le Cabinet Ernst & Young et Autres, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire représenté par Madame Claire ROCHAS, renouvelé en 2018 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023 ;
- Le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire représenté par Monsieur Pierre CLAVIE, renouvelé en 2018 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

## **11. ANNEXES**

- Informations relatives aux implantations
- Liste des succursales existantes (article L232-1, II du Code de commerce)
- Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
- Synthèse des missions autres que les « Services du Commissariat aux Comptes »

Ce rapport fait également l'objet de l'exposé prévu à l'article R.225-81, 3°, du Code de commerce.

Le Conseil d'administration.

## ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

### **1. Informations relatives aux implantations** article L. 511-45 du code monétaire et financier

Conformément aux dispositions décret d'application n° 2014-1657 du 29 décembre 2014 pris pour l'application de l'article L. 511-45 du code monétaire et financier, les informations relatives aux implantations de CA Consumer Finance, requises par l'article 7 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 sur la séparation et la régulation des activités bancaires et par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 sont publiées de façon consolidée par CA s.a. Ces informations sont disponibles dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 de CA s.a, déposé auprès de l'AMF, en pages 702-704.

### **2. Liste des succursales existantes** article L232-1, II du Code de commerce

CA Consumer Finance possède une succursale à Monaco (activités FNAC et financement avec ou sans option d'achat auprès des concessionnaires automobiles).

### 3. Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

#### CA CONSUMER FINANCE

##### RESULTAT ET ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en milliers d'euros, sauf pour le capital et le résultat par actions)

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
- A ) Capital social (en euros)	554 482 422	554 482 422	554 482 422	554 482 422	554 482 422
- B ) Nombre d'actions ordinaires existantes	14 217 498	14 217 498	14 217 498	14 217 498	14 217 498
- C ) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
- D ) Nombre maximal d'actions futures à créer - par levée des stocks options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
- A ) Chiffre d'affaires hors taxes	1 729 681	1 763 728	1 848 244	1 748 778	1 856 279
- B ) Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements	303 616	-4 446	389 339	87 224	422 826
- C ) Impôt sur les bénéfices	-10 033	-262	17 672	2 062	14 262
- D ) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
- E ) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements	294 634	-32 224	376 227	58 330	405 185
- F ) Résultat distribué *					
<b>RESULTAT PAR ACTION (en euros)</b>					
- A ) Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements	22,06	0,34	28,57	6,09	30,78
- B ) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	20,72	2,27	26,46	4,10	28,50
- C ) Dividende attribué à chaque action *	-	-	-	-	-
<b>PERSONNEL</b>					
- A ) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	3 393	3 353	3 363	3 288	3 182
- B ) Montant de la masse salariale de l'exercice	180 625	180 563	172 609	171 763	173 897
- C ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	61 602	63 079	64 862	64 962	65 288

\* information non connue au jour d'établissement du document

**4. Synthèse des « Services Autres que le Commissariat aux Comptes » rendus par les Commissaires aux comptes et approuvés par le Comité d’Audit de CA Consumer Finance**

<b>CAC</b>	<b>Entité concernée</b>	<b>Description synthétique de la mission</b>
EY	CREDIBOM	assistance pour le Rapport AML du conseil de surveillance pour le régulateur
EY	CREDIBOM	Assistance pour le Rapport sur le contrôle interne du Conseil pour le régulateur
EY	Agence Développement	Attestation sur le résultat net de la société
PWC	CREDIBOM	Revue d'une titrisation crédit auto (2missions)
EY+PWC	CA CF	Revue des procédures en matière de titrisation pour l'obtention de l'attestation dépositaire
EY	CA Consumer Finance	Audit des encours OPEN / PAC tenus par CA CF pour le compte des CRCAM
EY	CREDIBOM	assistance pour le Rapport AML du conseil de surveillance pour le régulateur
PWC	AGOS	Assistance mise en place d'un accélérateur d'innovations
Montant des honoraires des missions : cf. page 102 Annexe aux Etats financiers Groupe CA CF		

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE L'EXERCICE 2021

En complément du rapport de gestion, le présent rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise présenté en application de l'article L.225-37 du Code de commerce a pour objet de rendre compte aux actionnaires à la fois de l'activité du Conseil durant l'exercice passé, sa composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, mais aussi de la situation de CA Consumer Finance au regard de différentes informations règlementées prévues à l'article L. 225-37-4 relevant de la compétence du Conseil dont :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- Les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

CA Consumer Finance n'est pas une société cotée et n'a pas de titres financiers admis sur un marché réglementé.

### I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

#### I.1 Structure de gouvernance et conseil

##### *I.1.1 Mode de direction choisi :*

Le Conseil d'administration de CA Consumer Finance a décidé, lors de sa séance du 13 mai 2008, de séparer les fonctions de Président et de Directeur Général et a, depuis, toujours confirmé ce choix lors des changements de Président ou de Directeur Général.

En 2014, l'application de la directive européenne CRD4 en France a instauré comme règle cette séparation des fonctions (Article L511-58 du code Monétaire et Financier : *La présidence du conseil d'administration [...] d'un établissement de crédit ou d'une société de financement ne peut être exercée par le directeur général [...]*).

Le choix d'opter pour cette organisation duale est donc maintenant une obligation légale, pour laquelle toute dérogation devra être autorisée par l'ACPR. L'assemblée Générale du 20 mai 2016 a intégré dans les statuts de CA Consumer Finance la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, tel que stipulé par la loi.

L'Assemblée Générale du 28 mai 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018 a renouvelé le mandat d'administrateur de Xavier MUSCA, et le Conseil d'Administration du 10 mai 2018 l'a nommé de nouveau Président du Conseil à l'issue de l'Assemblée Générale du 28 mai 2019, fonction qu'il exerce depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Monsieur Xavier MUSCA est Directeur

Général Délégué et second dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A, avec compétence sur l'ensemble des activités du Groupe Crédit Agricole SA.

Les missions confiées au Président du Conseil sont précisées dans les statuts de la Société ainsi que dans le règlement intérieur de son Conseil d'administration. Le Président

- Organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission ;
- Convoque le Conseil d'administration, détermine l'ordre du jour des réunions et veille à ce que les administrateurs reçoivent préalablement l'information nécessaire et suffisante pour délibérer en connaissance de cause ;
- Est consulté pour accord par le Directeur Général lorsque ce dernier doit prendre une décision conforme à l'intérêt de la Société dans des domaines pour lesquels le règlement intérieur du Conseil prévoit qu'il doit obtenir l'accord préalable du Conseil, et que l'urgence le requiert.

Lors de sa séance du 9 décembre 2019, le Conseil a nommé Monsieur Stéphane PRIAMI comme Directeur Général à date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée illimitée.

Le Directeur Général assiste aux réunions du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est habilité à désigner tous mandataires spéciaux, avec faculté de délégation. Toutefois, et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, Monsieur Stéphane PRIAMI doit requérir l'autorisation préalable du Conseil dans les cas énumérés à l'article 4 du règlement intérieur adopté par le Conseil, listés ci-dessous.

Ces limitations de pouvoir du Directeur Général portent sur :

- Création, acquisition ou cession de toutes filiales et participations (hors structures dédiées à la réalisation d'une ou plusieurs opérations de crédit, de prise de risque spécifique ou de portage) susceptible de se traduire par un investissement ou désinvestissement supérieur à 30 millions d'euros ;
- Création ou suppression de toute succursale à l'étranger ;
- Investissement ou prise de risque de toute nature d'un montant supérieur à 30 millions d'euros, ou portant le risque sur une même contrepartie à un montant supérieur à 30 millions d'euros, étant précisé que pour les engagements financiers sur les contreparties Corporate et sur les PME et professionnels, ce sont les délégations données par Crédit Agricole S.A., telles qu'elles résultent des différentes notes de procédures diffusées par cette dernière aux sociétés qu'elle contrôle, qui s'appliquent ;
- Acquisition, cession, échange ou apport de fonds de commerce ou d'éléments de fonds de commerce susceptible de se traduire par un investissement supérieur à 30 millions d'euros ;
- Achat ou de vente de biens ou droits immobiliers effectués au nom ou pour le compte de la Société, dès lors que les montants de ces opérations excèdent 3 Millions d'euros ;
- Mise en place de tout partenariat générant un encours attendu supérieur à 500 millions d'euros.

En complément de ses propres pouvoirs, le Directeur Général a reçu, le 9 avril 2021, délégation du Conseil d'administration pour émettre des emprunts de toutes natures et pour fournir des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant global de trois (3) milliards d'euros. Ces délégations sont consenties pour une durée d'un an, à partir du 9 avril 2021 et sont partagées avec le Directeur Général adjoint International, Finance et Juridique Groupe et le Directeur Financier Groupe, chacun pouvant agir individuellement dans le cadre de la limite globale des 3 Milliards d'euros. Le Directeur Général doit rendre compte annuellement, à la fin de la période d'autorisation donnée, au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ces

délégations. Cette délégation a été renouvelée le 8 décembre 2021 dans les mêmes conditions pour une durée d'un an.

Lors de la séance du 28 octobre 2020, le Conseil a aussi nommé le Directeur Général adjoint International, Finance et Juridique Groupe comme second Dirigeant Effectif, au sens de l'article L511-13 du Code monétaire et financier, à compter du 28 octobre 2020. A cette occasion, le Conseil d'administration a donné à Madame Valérie WANQUET les pouvoirs nécessaires pour :

- *Prendre part à la détermination effective de l'orientation de l'activité de CA Consumer Finance ;*
- *Assurer l'information comptable et financière auprès de toute autorité ;*
- *S'assurer de l'existence de dispositifs de contrôle interne permettant de mesurer les risques et la rentabilité des activités de CA Consumer Finance ;*
- *Prendre, en matière de fonds propres, toute mesure de nature à garantir le suivi et le respect des normes de la réglementation bancaire et financière ;*
- *Tous autres pouvoirs nécessaires au respect de la réglementation applicable aux sociétés de financement.*

Elle dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général et participe aux réunions du Conseil d'Administration.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, Mme Valérie WANQUET conserve, sauf avis contraire du Conseil d'administration, la fonction de second Dirigeant Effectif et ses attributions, jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les deux Dirigeants Effectifs de CA Consumer Finance, au sens de l'article L511-13 du Code monétaire et financier sont donc le Directeur Général et le Directeur Général adjoint International, Finance et Juridique Groupe.

### *1.1.2 Composition du Conseil*

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration était composé de douze administrateurs, dont onze désignés par l'Assemblée générale des actionnaires, et un élu par les salariés, ainsi que d'un censeur.

#### **Président**

- M. Xavier MUSCA, Directeur Général Délégué et second dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A, avec compétence sur l'ensemble des activités du Groupe Crédit Agricole SA, administrateur depuis 2015, 61 ans

#### **Administrateurs**

- Mme Laure BELLUZZO, Directrice Générale de CATS, administratrice depuis 2017, 48 ans
- Mme Véronique GOUTELLE, Directrice des Ressources Humaines, administratrice depuis 2021, 60 ans
- Mme Béatrice GRENADE, administratrice indépendante, administratrice depuis 2018, 52 ans
- M. Guy GUILAUME, Président CRCA Anjou Maine, administrateur depuis 2018, 63 ans
- M. Clotilde L'ANGEVIN, Directrice de la communication financière de Crédit Agricole S.A., administratrice depuis 2015, 43 ans
- M. Laurent MARTIN, Directeur Général CRCA Charente Périgord, administrateur depuis 2018, 58 ans
- M. Henri LE BIHAN, Directeur Général Adjoint Crédit Agricole Assurances, administrateur depuis 2011, 62 ans

- Mme Nicole GOURMELON, Directrice Générale de la CRCA Atlantique Vendée, administratrice depuis 2021, 58 ans
- M. Jean-Yves REMILLET, Président de la CRCA Champagne Bourgogne, administrateur depuis 2021, 59 ans
- M. Bruno TARDIEU, Président CRCA Centre Ouest, administrateur depuis 2015, 59 ans
- M. Michel OLIVE, administrateur élu par les salariés, administrateur depuis 2018, 57 ans

#### **Censeur**

- M. Franck BERTRAND, Directeur Général de la CRCA de Franche Comté, censeur depuis 2021, 60 ans

CA Consumer Finance étant une société non cotée, contrôlée à plus de 99,9 % par Crédit Agricole SA, ses administrateurs, à l'exception de celui élu par les salariés, ont été choisis au regard de leurs compétences, de leur connaissance du Groupe Crédit Agricole et des fonctions ou mandats qu'ils y exercent. Aucun n'est actionnaire.

Une charte de l'administrateur, annexée au règlement intérieur du conseil définit les principes que doivent respecter les administrateurs dans leur mission.

Bien que la réglementation prévoit une durée des mandats pouvant aller jusqu'à six ans, les statuts de CA Consumer Finance limitent cette durée à trois ans.

#### **Changements intervenus au cours de l'année 2021 :**

##### **Conseil d'administration**

<b>Départs</b>	<b>Nominations</b>	<b>Renouvellements</b>
Mme Laurence RENOULT M. Jacques BOYER M. Sébastien CANNESSE M. Pierre Louis BOISSIERE (censeur)	Mme Nicole GOURMELON M. Jean-Yves REMILLET M. Michel OLIVE Monsieur Franck BERTRAND (Censeur)	Mme Béatrice GRENADE M Henri LE BIHAN  (AG du 31/05/2021)

Enfin, on compte 5 administrateurs femmes sur les 11 administrateurs élus par l'Assemblée Générale des actionnaires. CA Consumer Finance est donc en conformité avec les critères de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration tels que définis par l'article L225-18-1.

#### *1.1.3 Rôle, missions et fonctionnement général du Conseil*

Un règlement intérieur définit les modalités de fonctionnement du Conseil, l'organisation de ses travaux, les pouvoirs du Président et du Directeur Général et les décisions pour lesquelles ces derniers doivent obtenir l'accord préalable du Conseil. Ce règlement intérieur est complété par des règlements intérieurs propres au Comité d'audit, au Comité des Risques et au Comité des Nominations. Ces règlements ont été approuvés par tous les membres du Conseil d'administration et tous ont adhéré sans réserve aux dispositions de la charte de l'Administrateur annexée au règlement intérieur, qui définit notamment les règles à suivre en cas de conflits d'intérêts pouvant surgir dans l'exercice de leur mandat.

L'accord préalable du Conseil d'administration est demandé pour les opérations mentionnées plus haut comme limitations du pouvoir du directeur Général.



Le Directeur Général peut, en accord avec le Président et lorsque l'urgence le requiert, prendre, dans les domaines énumérés ci-dessus, toute décision conforme à l'intérêt de la Société. Il en rend compte au prochain Conseil auquel il justifie l'urgence.

Les administrateurs de CA Consumer Finance sont déclarés « initiés permanents » du Groupe Crédit Agricole S.A avec pour conséquence l'interdiction à certaines périodes d'opérer librement sur les actions et instruments financiers émis par / ou liés au Groupe Crédit Agricole S.A.

#### *1.1.4 Information sur les séances du Conseil*

Le Conseil d'administration se réunit au minimum cinq fois par an sur un ordre du jour précis et chaque administrateur reçoit, environ une semaine avant les dates des séances, un dossier complet, au format électronique, reprenant tous les points à l'ordre du jour. Chaque trimestre le Conseil examine la situation financière du Groupe et ses comptes consolidés. Chaque année, le Conseil examine le budget. En outre, le Directeur Général rend compte annuellement de l'utilisation qu'il a faite des délégations qu'il a reçues du Conseil, d'une part pour émettre des emprunts obligataires, d'autre part pour fournir des cautions, avals ou garanties.

Les sujets sur lesquels le Conseil a demandé une présentation sont examinés au cours des conseils suivants.

Lors de ses réunions, le Conseil examine l'activité, les marges, le risque et les résultats financiers de la société et de ses filiales. Les points sont présentés par les Directeurs Généraux Adjointes en charge de ces domaines, permettant ainsi d'apporter en séance des réponses concrètes et précises aux questions posées. Le Conseil examine également deux fois par an la politique financière, avec la gestion des différentes natures de risque, ainsi que le dispositif de contrôle des opérations et procédures et les systèmes de mesure des risques et des résultats.

Le Conseil échange également sur les sujets d'actualité impactant l'activité ou l'organisation de l'entreprise, ces sujets étant généralement présentés par les experts métiers.

En outre, des conseils sont convoqués chaque fois que des informations importantes le justifient, ou bien que des décisions relevant de sa compétence doivent être prises.

En 2021, le Conseil s'est réuni à 10 reprises : 4 séances du conseil essentiellement destinées notamment à l'examen trimestriel des résultats, 1 séance destinée à la validation du budget, 2 séances destinées à la validation préalable d'accords liés à des partenariats, 2 séances exceptionnelles liées à l'actualité d'une filiale et 1 séance consacrée à la validation de l'ILAAP – ICAAP et du RACI.

Sur ces 10 réunions, le taux de présence des administrateurs est de 93%.

Chaque point inscrit à l'ordre du jour fait l'objet d'un support écrit de présentation détaillé transmis quelques jours avant la tenue du conseil. Les séances régulières durent entre 3h30 et 4 h, permettant ainsi de consacrer du temps aux débats.

Les questions et sujets soulevés en cours de séance font l'objet d'inscription à des séances suivantes et les points non traités en cours d'année sont examinés lors du dernier Conseil de l'année.

En 2021, une évaluation du fonctionnement du Conseil a été réalisée par le Secrétariat Central et a été soumise à l'ensemble des membres du conseil d'administration. L'évaluation annuelle de la gouvernance est globalement très favorable, avec une note de 4,7 / 5 (5 étant la meilleure note)

Outre l'examen régulier de l'activité, des risques, des comptes de la société et des dispositifs de contrôle et de mesure des risques, le Conseil a examiné et autorisé les grandes décisions prises

en termes de développement ou de réduction d'activité, d'investissement et de désinvestissement, tant en France qu'à l'International. Il a également examiné et débattu des projets stratégiques de l'entreprise, notamment de sa stratégie risque et de l'ICAAP.

## **I.2 Présentation de l'organisation et du fonctionnement des comités**

Afin de permettre au Conseil d'Administration d'exercer pleinement ses missions de surveillance, le code Monétaire et Financier (*article L511-89 du code monétaire et financier*), en application de la directive européenne IV, rend obligatoire la création de 3 comités spécialisés du conseil d'administration dans les établissements de crédit d'une « importance significative » (i.e. supérieur 5 milliards d'euros de total de bilan social ou consolidé). Il s'agit du Comité des Rémunérations, du Comité des Nominations et du Comité des Risques.

Pour CA Consumer Finance, les fonctions du comité des Rémunérations sont dévolues au comité des Rémunérations de Crédit Agricole SA. Au-delà du Comité des Nominations et du Comité des Risques, CA Consumer Finance a également mis en place un Comité d'Audit et des Comptes, sur les travaux duquel le Conseil d'Administration peut également s'appuyer. Les présidents du Comité des Risques et du Comité d'Audit et des Comptes sont distincts depuis le 03/11/2017, suite à une demande formulée par la Banque Centrale Européenne.

### *I.2.1 Comité des rémunérations*

Ce Comité doit analyser les politiques et pratiques de l'entreprise en matière de rémunérations et procéder à un examen annuel :

- Des principes de la politique de rémunération de l'entreprise ;
- Des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de l'entreprise ;
- De la politique de rémunération des salariés, catégories de personnel, incluant les membres de leur organe exécutif, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Le Conseil d'administration, conformément aux possibilités prévues à l'article L511-91 du Code monétaire et financier, a choisi que les fonctions dévolues au Comité des rémunérations soient exercées par le Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A. En conséquence de cette dévolution de compétence, il n'a pas été créé de Comité des rémunérations propre à CA Consumer Finance.

Conformément à l'article L511-91 du Code Monétaire et Financier, le conseil d'administration de CA Consumer Finance a reçu communication lors de sa séance du 8 décembre 2021 des informations le concernant contenues dans l'examen annuel auquel il a été procédé par le comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A.

### *I.2.2 Comité des Nominations*

Le comité des Nominations de CA Consumer Finance a été créé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 29 octobre 2015.

#### *I.2.2.1 Attributions :*

- L'identification et l'évaluation des candidats pour l'exercice de la fonction d'administrateur,

- L'évaluation de l'équilibre et la diversité des compétences et expériences au sein du conseil d'administration,
  - L'évaluation régulière du fonctionnement du conseil et de ses membres.
- Une restitution orale des travaux du conseil est présentée à l'occasion du Conseil le plus proche.

#### *1.2.2.2 Composition à fin décembre 2021*

Le comité est composé de 2 membres, administrateurs de CA Consumer Finance.

- M. Xavier MUSCA, Directeur Général Délégué et second dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A, avec compétence sur l'ensemble des activités du Groupe Crédit Agricole SA
- M. Bruno TARDIEU, Président de la CRCA Centre Ouest, nommé par le conseil du 04/05/2018

Il s'est réuni à 3 reprises en 2021.

#### *1.2.2.3 Activité – ordres du jour*

#### Thèmes abordés lors des Comités des nominations tenus en 2021

Le Comité des nominations a décidé des modalités d'évaluation des travaux du Conseil et présenté au conseil les résultats de cette évaluation, et a évalué les candidatures pour les nominations d'administrateur, de directeur général délégué et de dirigeant effectif.

#### *1.2.3 Comité des Risques*

Le comité des Risques de CA Consumer Finance a été créé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2015. Il est composé uniquement d'administrateurs. Les responsables du contrôle périodique, des Risques & contrôle permanent (représentant également la conformité), du crédit groupe, de la finance, et du secrétariat central, tout comme les Commissaires aux comptes, en sont les invités permanents.

#### *1.2.3.1 Attributions*

Il a pour missions principales de :

- Conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques
- L'assister dans son rôle de supervision de la Direction Générale et du responsable de la fonction gestion des risques
- Vérifier que le prix des produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie risques
- Examiner la compatibilité de la politique et des pratiques de rémunérations avec la situation économique et prudentielle
- Analyser la stratégie risques de la société avant que le Conseil d'Administration en soit saisi
- Suivre les risques de toutes natures (contrepartie, financiers, opérationnels, conformité...)
- Examiner les analyses et travaux réalisés, relatifs à la situation prudentielle de l'entreprise, à son adéquation avec la situation et la stratégie de l'entreprise en matière des risques
- Valider l'ICAAP, ainsi que tout document de même nature, avant, si nécessaire, examen par le conseil
- Examiner toute question relative aux risques qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ou le responsable de la fonction gestion des risques

- Etre informé sans délai sur les incidents significatifs de risques opérationnels
- Vérifier la compatibilité de la tarification des produits avec la stratégie risques
- Examiner le plan d’audit interne du Groupe ;
- 
- S’assurer de l’adéquation de la politique de rémunération de l’entreprise avec les risques auxquels elle est exposée, ainsi qu’avec la situation économique et prudentielle de l’entreprise.

### 1.2.3.2 Composition à fin décembre 2021

Le Comité est composé de quatre membres, administrateurs de CA Consumer Finance :

- Monsieur Laurent MARTIN, Président du Comité, Directeur Général de la CRCA Charente Périgord, nommé par le Conseil du 31/10/2018
- Monsieur Henri LE BIHAN, Directeur Général Adjoint Crédit Agricole Assurances
- Madame Clotilde L’ANGEVIN, Directeur de la Communication Financière de CA SA
- Madame Nicole GOURMELON, Directrice Générale de la CRCA Atlantique Vendée

Le choix des membres du Comité des Risques a été fait au regard de leurs compétences et expériences en matière financière et de pilotage des risques d’établissements de crédit.

A noter que le Comité s’est réuni à 6 reprises en 2021 :

- 4 réunions se sont tenues préalablement aux réunions de Conseil examinant les comptes trimestriels. Au cours de ces réunions, les membres du Comité ont entendu le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent, le Directeur Financier, le Directeur du Crédit et les Commissaires aux Comptes ;
- Une réunion a été consacrée à la validation de la mise à jour annuelle ICAAP/ILAAP
- Une réunion a été consacrée à la stratégie Risques et au dispositif d’appétence au risque, présentée par le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent

Comme pour le Conseil d’administration, chaque point inscrit à l’ordre du jour fait l’objet d’un support écrit de présentation détaillé transmis quelques jours avant la réunion du Comité.

Un compte-rendu écrit de chacune de ces réunions a été remis aux membres du Conseil d’administration.

### *1.2.4 Comité d’Audit et des Comptes*

Le Comité d’audit et des Comptes, mis en place par le Conseil d’administration début 2009, est une émanation du Conseil. Il est composé d’administrateurs et d’un censeur. Les responsables du contrôle périodique, des Risques & contrôle permanent (représentant également la conformité), du crédit groupe, de la finance, et du secrétariat central, tout comme les Commissaires aux comptes, en sont les invités permanents.

#### 1.2.4.1 Attributions

Le Comité d’audit et des comptes a son propre règlement intérieur, lequel définit outre sa composition, ses attributions et ses modalités de fonctionnement. Ainsi, sans préjudice des compétences du Conseil d’administration et de la Direction Générale, le Comité a pour mission de :

- Examiner les comptes sociaux et consolidés de la société avant que le Conseil d’Administration en soit saisi ;

- S’assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l’établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du groupe ;
- Examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d’Administration ou le Directeur Général, ainsi que toute question de conflit d’intérêts dont il a connaissance ;
- Et de manière générale, s’assurer du suivi du processus d’élaboration de l’information financière et du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- Prendre connaissance des plans d’intervention des commissaires aux comptes, de leurs conclusions et de leurs recommandations, ainsi que des suites qui leur sont données. Il est informé de leurs rémunérations au titre de l’audit et des autres types de missions. Il émet un avis sur le non renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes. Il s’assure de leur indépendance.
- Vérifier que sont définies les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci ;
- Vérifier l’adéquation des dispositifs et des procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus
- Examiner le RACI, avant qu’il ne passe au Conseil
- Analyser les problématiques liées à la Conformité et apprécier le caractère effectif des mesures correctrices remontées (présentation faite au moins 2 fois par an par le responsable du contrôle de la conformité)
- Examiner les résultats du Contrôle Permanent
- Prendre connaissance des résultats des missions menées par l’Audit Interne, par l’Inspection Générale de Crédit Agricole S.A., par les Régulateurs ;
- Recevoir régulièrement une information sur la mise en œuvre des recommandations de l’Audit ; Le responsable de l’audit interne l’informe de son propre chef en cas d’absence d’exécution dans des délais raisonnables des mesures correctrices décidées ;

Le Comité d’audit et des comptes entend au moins deux fois par an le Responsable du contrôle de la conformité et apprécie le caractère effectif des mesures correctrices initiées pour remédier aux faiblesses identifiées.

Le Comité d’audit et des comptes examine également l’adéquation des dispositifs et des procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus, au travers de l’examen du rapport annuel et de Lettre semestrielle de Contrôle interne établis en application du en application de l’arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque soumise au contrôle de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Ce rapport et cette lettre font ensuite l’objet d’une présentation au Conseil d’administration.

Le Comité d’audit et des comptes a connaissance des plans d’intervention des Commissaires aux comptes, de leurs conclusions et de leurs recommandations, ainsi que des suites qui leur sont données. Il est informé de leurs rémunérations au titre de l’audit et des autres types de missions. Il émet un avis sur le non renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes. Il s’assure de leur indépendance et approuve les missions ne relevant pas du commissariat aux comptes.

#### I.2.4.2 Composition à fin décembre 2021

Le Comité est composé de trois administrateurs de CA Consumer Finance et d’un censeur :

- Madame Nicole GOURMELON, Directrice Générale de la CRCA Atlantique Vendée, nommée par le conseil du 9/11/2021 en tant que membre et président

- Monsieur Laurent MARTIN, Président, Directeur Général de la CRCA Charente Périgord, nommé par le Conseil du 31/10/2018
- Monsieur Henri LE BIHAN, Directeur Général Adjoint Crédit Agricole Assurances
- Monsieur Franck BERTRAND (censeur), Directeur Général de la CRCA de Franche Comté

Le choix des membres du Comité d'audit et des comptes a été fait au regard de leurs compétences et expériences en matière financière et de pilotage des risques d'établissements de crédit.

Le Comité s'est réuni à 6 reprises en 2021.

A noter que

- Quatre réunions se sont tenues préalablement aux réunions de Conseil examinant les comptes trimestriels. Au cours de ces réunions, les membres du Comité ont entendu le Responsable de la Comptabilité, le Directeur Financier, le Directeur du Crédit et les Commissaires aux Comptes ;
- Une réunion a été consacrée au Contrôle Interne, et notamment à l'examen de l'activité, des résultats et du plan de contrôle permanent. Au cours de cette réunion, les membres du Comité ont entendu le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, le Responsable de la Conformité, le Responsable du Contrôle Périodique et les Commissaires aux Comptes ;
- Une réunion a été consacrée à l'étude du budget 2021

Comme pour le Conseil d'administration, chaque point inscrit à l'ordre du jour fait l'objet d'un support écrit de présentation détaillé transmis quelques jours avant la réunion du Comité.

Un compte-rendu écrit de chacune de ces réunions a été remis aux membres du Conseil d'administration.

## **II. Information sur la politique et les pratiques de rémunération**

CA Consumer Finance faisant partie d'un groupe soumis à la surveillance de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation, son Conseil d'administration a décidé, conformément à l'article L511-41-1 A du Code monétaire et financier, que les fonctions normalement dévolues au comité des rémunérations de l'entreprise sont dévolues au comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A., société qui la contrôle.

### **II.1 Principes et règles arrêtées pour déterminer la rémunération des mandataires sociaux**

CA Consumer Finance a pris la décision de rémunérer ses membres (administrateurs et censeurs) dans le cadre des règles en vigueur dans les entités du groupe Crédit Agricole à compter de l'exercice 2018 lors du conseil d'administration du 14 décembre 2017, sur proposition du Comité des Nominations, qui s'était réuni préalablement le 12 décembre 2017. Les modalités de répartition des jetons de présence à partir de l'exercice 2018 sont les suivantes, étant entendu que les administrateurs désignés par Crédit Agricole SA s'engagent à renoncer à leurs jetons de présence, comme l'imposent les règles du groupe Crédit Agricole SA. :

- 3 000 euros par séance pour les membres du conseil d'administration
- Un forfait annuel de 10 000 euros pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques
- Un forfait annuel de 3 000 euros pour le président du comité des nominations

Le versement des jetons de présence au titre de l'exercice 2021 et ses modalités ont été décidés en conseil d'administration du 7 février 2022.

Sur l'exercice 2021, outre les jetons de présence, aucun autre élément de rémunération n'est prévu.

Seuls leurs frais de déplacement et d'hébergement engagés à l'occasion des réunions du Conseil d'administration de CA Consumer Finance, de son comité d'audit ou ayant trait à sa gouvernance leurs sont remboursés sur présentation de justificatifs (*décision du Conseil d'administration du 02/11/2011*).

En 2021, Monsieur Xavier MUSCA a été mandataire social de CA Consumer Finance et de la société cotée Crédit Agricole S.A, (Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A). Les principes et montants relatifs à sa rémunération versée par le groupe Crédit Agricole S.A. sont publiés dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 de CA s.a, déposé auprès de l'AMF (pages 209, 223, 224 et 229), et disponible à l'adresse [www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com) - rubrique publications financières.

En outre, les principes retenus par Crédit Agricole S.A. en ce qui concerne l'organisation de la Direction Générale du groupe et, notamment, le renforcement du rôle des comités transverses de Crédit Agricole S.A., se traduisent par la suspension des contrats de travail existant éventuellement entre les mandataires sociaux des principales filiales, dont CA Consumer Finance, pour la durée de leur mandat, au profit d'un contrat de travail avec Crédit Agricole S.A. L'exercice du mandat de Directeur Général de CA Consumer Finance est ainsi une partie intégrante du contrat de travail qui lie M. PRIAMI avec Crédit Agricole S.A. En conséquence, le mandat social de Directeur Général confié par CA Consumer Finance à Monsieur PRIAMI est exercé à titre gratuit, sans contrepartie demandée à CA Consumer Finance (refacturation du montant versé ou contrepartie de toute autre nature).

## **II.2 Population régulée et modalités de rémunérations**

### *II.2.1 Principes de rémunération*

61 collaborateurs du groupe CA Consumer Finance ont été identifiés comme collaborateurs preneurs de risques au titre de l'année 2021. Ces collaborateurs se sont vus attribuer en 2021 une rémunération fixe, définie en fonction des compétences et du niveau de responsabilité d'une part, et une rémunération variable liée à la performance individuelle et collective de l'année 2020 ainsi qu'à la maîtrise des risques, d'autre part.

Pour les collaborateurs preneurs de risques, dont la rémunération variable est supérieure à un seuil de matérialité défini par le groupe Crédit Agricole S.A. à 120 000 €, le versement de la rémunération attribuée en 2021 au titre de la performance de 2020 s'effectue de la façon suivante :

- 50% versés en mars 2021
- 10% versés en septembre 2021 après un portage de 6 mois
- 40% différés par tiers sur une durée de 3 ans et versés sous conditions de performance et sous forme d'actions ou d'instruments adossés à l'action.

Ainsi en 2021, seule la part non différée de la rémunération attribuée au titre de 2020 ainsi que la part indexée sur l'action Crédit Agricole SA et versée en septembre 2021 ont été perçues par les collaborateurs preneurs de risques.

Par ailleurs, trois tranches de rémunération variable différée sont arrivées à échéance en 2021 et ont donc été versées aux collaborateurs preneurs de risques :

- La 1ère tranche du plan 2020/2019 libérée ou versée en 2021 sous forme d'actions valorisées à cette date ou instruments équivalents,
- La 2e tranche du plan 2019/2018 libérée ou versée en 2021 sous forme d'actions valorisées à cette date ou instruments équivalents,
- La 3ème tranche du plan 2018/2017 libérée ou versée en 2021 sous forme d'actions valorisées à cette date ou instruments équivalents.

Certains collaborateurs faisant partie du Personnel identifié sont soumis à des réglementations locales qui peuvent occasionner d'autres modalités de différés (notamment, application du différé sur le variable quel que soit son montant, absence de portage). C'est le cas notamment au Portugal et aux Pays-Bas. Pour autant, lorsque ces salariés sont différés, la rémunération variable différée représente à minima 40 % du total et est payée en tranche de valeur équivalente, et répartie sur 3 années.

## II.2.2 Montant de l'enveloppe globale de rémunération de la population régulée sur l'exercice 2021

La rémunération globale versée en 2021 aux collaborateurs identifiés en tant que population régulée s'élève à **12 538k€**.

Elle se décompose de la façon suivante :

- **9 316k€** au titre de la rémunération fixe
- **565k€** au titre des avantages en nature (voiture & logement)
- **2 405k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2021, relative à la performance 2020 et non différée
- **58k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2021, relative à la performance 2020, non différée et versée à l'issue d'une période de portage de 6 mois
- **88k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2020, correspondante à la 1<sup>ère</sup> tranche du plan 2020/2019 et versée sous forme d'actions ou en instruments équivalents
- **63k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2019, correspondant à la 2<sup>ème</sup> tranche du plan 2019/2018 et sous forme d'actions ou en instruments équivalents.
- **42k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2018, correspondant à la 3<sup>ème</sup> tranche du plan 2018/2017 et sous forme d'actions ou en instruments équivalents.

Pour plus d'information sur la politique de rémunération des preneurs de risques du groupe Crédit Agricole, vous pouvez vous reporter au rapport sur la politique et pratiques de rémunération de Crédit Agricole S.A. publié sur le site Internet de Crédit Agricole S.A.

## III. Autres informations du Rapport sur le gouvernement d'entreprise

### 1. Conventions « réglementées »

Société co-contractante	Objet	Date
Conventions antérieures poursuivies en 2021		
UNIFITEL	Convention cadre de prestations de service	03/04/2008
CREDIT AGRICOLE S.A.	Emprunts subordonnés AT1 (1 <sup>ère</sup> tranche)	01/12/2015



CREDIT AGRICOLE S.A.	Emprunts subordonnés AT1 (2 <sup>ème</sup> tranche)	11/03/2016
- CASA - CAAS - CAGS - LCL - SILCA	-CATS - CACIB - CAPS - FNCA	Pacte d'associés de CA-GIP (CA Group Infrastructure Platform), <i>modifié par un avenant en 2021</i>
- CASA - LCL - CAGS - SILCA	- CAAS - CACIB - CA-GIP	Garantie d'actif et de passif donnée par CA CF aux autres actionnaires de CA-GIP
<b>Nouvelles Conventions signées en 2021</b>		
CA L&F Crédit Agricole Mobility	Pacte d'associés CA Mobility	20/09/2021
Crédit Agricole Mobility	- Licence de Marque - Convention de prestations de services	29/11/2021

3 conventions réglementées nouvelles ont été signées en 2021 :

- Une avec CA L&F relative au pacte d'associés de Crédit Agricole Mobility
- Les deux autres avec la société Crédit Agricole Mobility :
  - Un contrat de prestation de services
  - Un contrat de licence de marque

Conformément aux dispositions légales, ces informations ont été transmises aux Commissaires aux comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point à l'Assemblée générale des actionnaires.

## 2. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale (Ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014 sur la simplification de la vie des entreprises)

Pas de convention telle que définie dans l'Ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, hors convention portant sur des opérations courantes et conclues à conditions normales à la connaissance de la société

## 3. Tableau récapitulatif des délégations de pouvoir/de compétences accordées par l'Assemblée Générale

NATURE	AG	CONTENU	DUREE	UTILISATION FAITE
Délégation de compétence	AGM du 23/05/2021	Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 120 M€	18 mois	Aucune utilisation de cette délégation

4. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés au cours de l'exercice 2021

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX  
au 31/12/2021**

**MONSIEUR XAVIER MUSCA**

CREDIT AGRICOLE S.A.	Directeur Général Délégué Second dirigeant effectif Membre du Comité Exécutif Membre du Comité de Direction
PREDICA	Vice-Président Administrateur
CA CONSUMER FINANCE	Président du Conseil d'Administration Administrateur
AMUNDI	Administrateur
CAP GEMINI	Président du Comité d'Audit Administrateur
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	Administrateur
CA ITALIA (anciennement CARIPARMA E PIACENZA S.P.A)	Vice-Président Administrateur
PACIFICA	Représentant Permanent de Crédit Agricole S.A. Administrateur
<i>AMUNDI**</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>

*\*\* Mandats libérés en 2021*

**MONSIEUR STEPHANE PRIAMI**

CA CONSUMER FINANCE	Directeur Général Dirigeant Effectif
CREDIT AGRICOLE SA	Directeur général adjoint en charge du pôle Services Financiers Spécialisés Membre du Comité Exécutif Membre du Comité de Direction
CA MOBILITY	Président Membre du Comité Stratégique
AGOS DUCATO	Président du Conseil d'Administration Administrateur
ASF – Association française des sociétés financières	Vice-Président du Conseil d'administration, membre du bureau
CA GRANDS CRUS	Membre du Conseil de Surveillance
CA LEASING & FACTORING	Administrateur Président du Comité des Nominations
CA PAYMENT SERVICES	Administrateur

CA-GIP (Crédit Agricole-group Infrastructure Platform)	Administrateur
EUROFINAS	Administrateur
FCA Bank S.p.A.	Président du Conseil d'Administration Administrateur
IFCAM	Administrateur
WAFASALAF	Membre du Conseil de Surveillance

### **MADAME LAURE BELLUZZO**

CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET SERVICES	Directrice Générale
CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES	Administrateur
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
CACIB	Administrateur
CAGIP	Administrateur
FIRECA PORTAGE DE PROJETS	Administrateur
FIRECA INNOVATIONS ET PARTICIPATIONS	Administrateur
PROGICA	Président

### **MONSIEUR JACQUES BOYER**

SYNDICAT DES VIGNERONS INDEPENDANTS DE L'HERAULT	Vice-Président
FDSEA DE L'HERAULT	Administrateur
LE COUSSAN	Gérant
SCA JACQUES ET FRANCOISE BOYER	Président
JFB HOLDING	Gérant
SAS JACQUES BOYER ET FILS	Président
<i>SCEA JACQUES ET FRANCOISE BOYER**</i>	<i>Gérant</i>
<i>JACQUES BOYER (FAMILLE BOYER)**</i>	<i>Gérant</i>
<i>CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC**</i>	<i>Président</i>
<i>CREDIT AGRICOLE CIB**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>CA IMMOBILIER**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>CA CONSUMER FINANCE**</i>	<i>Administrateur</i>

<i>FNCA**</i>	<i>Membre du Bureau Fédéral</i>
<i>GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>SAS RUE DE LA BOETIE**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>SAS SACAM PARTICIPATIONS**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>SCI CAM**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>GIE GECAM**</i>	<i>Membre du Comité de Direction</i>
<i>GROUPE AGRICA** :</i> - <i>AGRICA RETRAITE AGIRC</i> - <i>AGRICA GESTION</i> - <i>CAMARCA</i> - <i>GROUPE AGRICA</i> - <i>CCPMA</i>	<i>Administrateur</i> <i>Administrateur</i> <i>Administrateur</i> <i>Administrateur</i> <i>Administrateur</i>
<i>FNCA - COMMISSION TRANSFORMATION ET PERFORMANCE**</i>	<i>Président</i>
<i>CREDIT AGRICOLE**</i>	<i>Président du COMITE FILIERES VINS</i> <i>Membre du COMITE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE</i> <i>Membre du Comité Logement</i> <i>Membre COMMISSION VIE MUTUALISTE ET IDENTITE DU CREDIT AGRICOLE</i>

**\*\* Mandats libérés en 2021**

### **MONSIEUR SEBASTIEN CANESSE**

<i>CA CONSUMER FINANCE</i>	<i>Responsable d'Equipe Agence Commerciale Sofinco</i>
<i>CA CONSUMER FINANCE**</i>	<i>Administrateur élu par les salariés</i>

**\*\* Mandats libérés en 2021**

### **MONSIEUR GUY GUILAUMÉ**

<i>CAISSE RÉGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L' ANJOU &amp; DU MAINE</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>
<i>CA CONSUMER FINANCE</i>	<i>Administrateur</i>
<i>FNCA (FÉDÉRATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Vice-président du Bureau Fédéral</i></li> <li>- <i>Président de la Commission des Ressources Humaines</i></li> <li>- <i>Président de la délégation Fédérale de Négociation</i></li> <li>- <i>Président de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation,</i></li> <li>- <i>Membre du Comité Energie Environnement</i></li> <li>- <i>Membre du Comité Agriculture et Agroalimentaire</i></li> </ul>

CREDIT AGRICOLE SA	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président du groupe Projet humain</li> <li>– Membre du Comité d'Entreprise Européen</li> </ul>
SAS LA Boétie	Membre du bureau
CREDIT AGRICOLE CORPORATE INVESTMENT BANK	Administrateur Membre du comité d'audit
CAISSE LOCALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER	Administrateur du Conseil d'Administration
ASSOCIATION HECA (HANDICAP ET EMPLOI DU CREDIT AGRICOLE)	Président
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE CREDIT AGRICOLE ANJOU MAINE	Président
ASSOCIATION SOLAAL PAYS DE LA LOIRE	Membre (Représentant de la Caisse Régionale)
SCI DU GUESCLIN	Co-Gérant

### **MADAME VERONIQUE GOUTELLE**

LCL	Directeur des Ressources Humaines
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
IFCAM	Administrateur
FONDATION LCL	Président du Conseil d'Administration

### **MADAME NICOLE GOURMELON**

CAISSE REGIONALE ATLANTIQUE VENDEE	Directeur Général
CREDIT AGRICOLE S.A	Administrateur Membre du comité stratégique et RSE
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur Président du Comité d'Audit Membre du Comité des Risques
CA TECHNOLOGIES ET SERVICES	Administrateur
LCL	Administrateur
UNEXO, UNEXO Financement, UNEXO Gestion	Administrateur
Association Nationale des Cadres Dirigeants	Administrateur
ACTICAM	Administrateur
Comité FBF Pays de Loire	Présidente

**MADAME BEATRICE GRENADE**

CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
GROUPE BEL	Chief Data and Marketing Transformation Officer
PHILHEBE	Associé Gérant

**MADAME CLOTILDE L'ANGEVIN**

CREDIT AGRICOLE S.A	Directrice de la Communication Financière
CA CONSUMER FINANCE	Administratrice Membre du Comité des Risques
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	Administratrice
PACIFICA	Administratrice Membre du Comité d'Audit
PREDICA	Administratrice Membre du Comité d'Audit

**MONSIEUR HENRI LE BIHAN**

CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	Directeur Général Adjoint Dirigeant Effectif
CREDIT AGRICOLE S.A.	Membre du Comité de Direction
ASSUR&ME (SASU)	Président
ADICAM	Administrateur
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur Membre du Comité d'Audit Membre du Comité des Risques
CA CREDITOR INSURANCE	Directeur Général non administrateur
CA GRANDS CRUS	Représentant permanent de PREDICA Administrateur
PREDICA	Directeur Général Délégué
SPACE LUX	Administrateur
SPIRICA	Administrateur
FINAREF RISQUES DIVERS	Administrateur
FINAREF VIE SA	Administrateur
LA MEDICALE DE FRANCE	Administrateur

**MONSIEUR LAURENT MARTIN**

CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE PERIGORD	Directeur Général
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur Président du Comité des Risques Membre du Comité d'Audit Co-Président de Smart Conso
CHARENTE PERIGORD EXPANSION	Président
EDOKIAL	Administrateur
CA TECHNOLOGIES ET SERVICES	Administrateur
GRAND SUD OUEST CAPITAL	Administrateur
GRAND SUD OUEST FINANCEMENT	Administrateur
GRAND SUD OUEST INNOVATION	Administrateur
UNION PATRONALE 16	Représentant - Invité
FNCA (FEDERATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE)	Membre du Comité Transformation Qualité Fonctionnement Membre de la Commission Transformation et Performance Membre du Comité d'Orientation de la Promotion

**MONSIEUR MICHEL OLIVE**

CA CONSUMER FINANCE	Administrateur élu par les salariés
<i>CSE CA CONSUMER FINANCE**</i>	<i>Représentant syndical UNSA</i>

*\*\* Mandats libérés en 2021*

**MONSIEUR JEAN-YVES REMILLET**

ENTREPRISE INDIVIDUELLE	Exploitant Agricole
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE	Président
CAISSE LOCALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FAYL LAFERTE	Président
CA CONSUMER FINANCE SA	Administrateur
AGRICA PREVOYANCE	Administrateur
CCPMA PREVOYANCE	Administrateur

CAMCA	Administrateur
SGAPS AGRICA PREVOYANCE	Administrateur
CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	Administrateur
ENTREPRISE INDIVIDUELLE	Exploitant Agricole
<i>COMMUNE DE GENEVRIERES**</i>	<i>Adjoint au maire</i>

### **MADAME LAURENCE RENOULT**

CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE	Directrice Générale
<i>GIE CARCENTRE**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>CCI du Loir et Cher**</i>	<i>Membre élu</i>
<i>Conseil supérieur de la Coopération**</i>	<i>Représentante Suppléante FNCA</i>
<i>CA CORPORATE &amp; INVESTMENT BANK**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH**</i>	<i>Administrateur</i> <i>Membre du Comité des Risques</i>
<i>LCL**</i>	<i>Administrateur</i> <i>Membre du Comité des Nominations</i>
<i>CA CONSUMER FINANCE**</i>	<i>Administrateur</i> <i>Présidente du Comité d'Audit</i> <i>Membre du Comité des Risques</i>

*\* Mandat libéré en 2021*

### **MONSIEUR BRUNO TARDIEU**

CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-OUEST	Président
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur Membre du comité des Nominations
ASSOCIATION NATIONALE DES PRESIDENTS DE CAISSE REGIONALE	Vice-Président
CARCENTRE	Membre
CNGRA	Membre titulaire
FNCA (FEDERATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE)	– Membre du Comité de l'Agriculture – Président du Comité de l'innovation, de la Commission filière élevage et de la Commission Marchés, Clients et Innovations



FONCARIS	Administrateur
LE VILLAGE BY CA PARIS	Président du Comité de déploiement
SAS GRAND SUD OUEST CAPITAL	Administrateur
SACAM PLEINCHAMP	Président
SAS FIRECA INNOVATIONS ET PARTICIPATIONS & GIE FIRECA EXPERIMENTATIONS	Administrateur
SAS VILLAGE DE L'INNOVATION	Président
SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE DE NEUVILLE	Co-Gérant
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'INDRE	Membre du Bureau
EARL BRUNO TARDIEU	Gérant
CUMA DE L'AUZON	Trésorier
EARL DU VIADUC	Gérant

**MONSIEUR FRANCK BERTRAND**

CAISSE REGIONALE FRANCHE COMTE	Directeur Général
CA CONSUMER FINANCE	Censeur
CA NEXT BANK	Administrateur
CACFI	Président du Conseil d'administration Président du Comité d'investissement
GRANDS CRUS Investissements	Administrateur
CARVEST	Membre du Comité Stratégique
Association Nationale des Cadres Dirigeants (FNCA)	Administrateur
Observatoire des conditions de Travail (FNCA)	Président
FNCA	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Membre de la Commission Marché Clients &amp; Innovation</li> <li>– Membre de la Commission Vie Mutualiste</li> <li>– Membre de la Commission Finances &amp; Risques</li> <li>– Président du Comité Juridique et Conformité</li> <li>– Membre du Comité Plénier du Contrôle Interne</li> </ul>

**MONSIEUR PIERRE-LOUIS BOISSIERE**

SCI EUGENE CARRIERE	Gérant
CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN**	Directeur Général
CA INDOSUEZ WEALTH**	Administrateur
CABREPAR**	Représentant de la Caisse régionale
CREDIT AGRICOLE EN BRETAGNE**	Administrateur
FIRECA EXPERIMENTATIONS **	Administrateur
FIRECA INNOVATIONS ET PARTICIPATIONS **	Administrateur
LA FABRIQUE BY CA**	Membre du Conseil de gestion
SAS RUE LA BOETIE**	Administrateur
SAS SACAM Mutualisation**	Membre du Conseil de gérance
SAS SACAM Participations**	Administrateur
SAS CA MORBIHAN EXPANSION**	Administrateur Représentant de la Caisse régionale
SAS VILLAGE BY CA MORBIHAN**	Président
Bureau fédéral FNCA**	Membre
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU PORT DU CROUESTY**	Gérant
SCI KERANGUEN**	Représentant CR Gérante
CA BRETAGNE HABITAT HOLDING**	Président du Conseil de Surveillance Représentant de l'actionnaire
ACTICAM**	Administrateur Représentant Permanent de la Caisse régionale
SAS UNEXO**	Administrateur Représentant Permanent de la Caisse régionale
SCI CAM**	Administrateur
IUT Vannes**	Administrateur
UBS Fondation Universitaire**	Membre du Conseil de Gestion
UNIMEDIAS**	Membre du Conseil de Gestion
GIE GECAM**	Membre du Comité de Direction
CA CONSUMER FINANCE**	Censeur Membre du Comité d'Audit